

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES SUR SA GESTION PENDANT L'ANNEE 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 4 et 93c de la loi du 28 février 1956 sur les communes et 115 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'année 2009.

Ce rapport comprend les chapitres suivants :

Municipalité et Conseil communal	pages	2	à	12
Administration générale	pages	13	à	20
Finances	pages	21	à	27
Domaines	pages	28	à	30
Bâtiments	pages	31	à	36
Urbanisme	pages	37	à	39
Travaux	pages	40	à	48
Ecoles	pages	49	à	57
Cultes	page	58		
Police et Contrôle des habitants	pages	59	à	64
Feu	page	65	à	66
Protection civile	page	67	à	68
Sécurité sociale	pages	69	à	74
Conclusions	page	75		

MUNICIPALITE ET CONSEIL COMMUNAL

MUNICIPALITE

Présidence : M. Yvan Tardy, Syndic

Vice-Présidence : M. Daniel Christen

Répartition des sections :

**Administration générale, finances,
activités culturelles, sports, vigne**

M. Yvan Tardy, Syndic
Suppléant :
M. René Vuilleumier

**Travaux, parcs et promenades, forêts,
terrains de sport, cimetières, feu**

M. Daniel Christen
Suppléant :
M. Jean-Claude Sheppard

Urbanisme, constructions, police

M. René Vuilleumier
Suppléant :
M. Yvan Tardy

**Assainissement (épuration, déchets),
bâtiments, domaines, cultes,
protection civile**

M. Jean-Claude Sheppard
Suppléant :
M. Daniel Christen

**Ecoles, sécurité sociale, accueil de
l'enfance et de la jeunesse**

M. Pierre Jolliet
Suppléant :
M. Jean-Claude Sheppard

La Municipalité a tenu 47 séances ordinaires. Indépendamment de cette activité collégiale, ses membres ont consacré une partie importante de leur temps à la conduite des affaires de leur dicastère. De plus, ils ont été appelés à représenter la commune au sein de nombreux organismes, commissions, comités et associations, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune.

DELEGATIONS PERMANENTES DE LA MUNICIPALITE

Monsieur Yvan TARDY, Syndic, représente la Municipalité :

- au comité de l'Union des communes vaudoises (Président)
- au comité de pilotage EtaCom
- au secteur Est de Lausanne Région
- à la société des Transports publics de la région lausannoise
- à la commission d'impôt
- au comité cantonal des Pôles de développement économique
- à l'Association Biopôle
- à la commission d'estimation fiscale des immeubles (mandat délégué au technicien communal)
- à la commission d'animation
- au conseil de Fondation de Beaulieu

Monsieur Daniel CHRISTEN, conseiller municipal, représente la Municipalité :

- à la commission intercommunale des Services Industriels
- au Triage forestier Mèbre-Talent
- à la commission de défense contre l'incendie et de secours
- à la commission « Activités sportives » du secteur Est de Lausanne Région

Monsieur René VUILLEUMIER, conseiller municipal, représente la Municipalité :

- à la commission d'urbanisme
- à la plate-forme "Territoire et équipements" de Lausanne Région
- au groupe "Transports" de Lausanne Région
- au groupe de suivi de la requalification de la RC 601
- à l'organe de gestion du pôle Vennes
- à la commission de construction de l'EMS La Girarde
- à la commission communale de police
- à la conférence des directeurs des polices municipales vaudoises
- au groupe de coordination du métro m2
- à l'Association intercommunale des Taxis de la région lausannoise

Monsieur Jean-Claude SHEPPARD, conseiller municipal, représente la Municipalité :

- à la commission d'exploitation du chalet "L'Espérance" à Leysin
- à la commission intercommunale de la STEP, Vidy
- au conseil d'administration de Desa Epalinges SA (déchetterie)
- au conseil d'administration de GEDREL (Société anonyme pour la gestion des déchets de la région lausannoise)
- à CRIDEC (Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux)
- à la commission « Déchets » du secteur Est de Lausanne Région
- au comité directeur de la Région Lausanne-Nord de la protection civile
- au conseil intercommunal de l'Association RAS Est lausannois-Oron-Lavaux
- à la commission d'animation

Monsieur Pierre JOLLIET, conseiller municipal, représente la Municipalité :

- au conseil d'établissement d'Epalinges
- au comité directeur de la région RAS Est lausannois-Oron-Lavaux
- à l'association pour l'accueil de l'enfance d'Epalinges
- à l'APROMAD (association pour la promotion et le maintien des soins à domicile)
- au Centre d'animation de la jeunesse
- au groupe de travail "Formation emploi jeunes" de Lausanne Région
- à la Coopérative du logement à but social, Epalinges

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL (dès le 1^{er} juillet 2009)

Président	:	M. Erich Dürst
1^{er} Vice-Président	:	M. André Overney
2^{ème} Vice-Présidente	:	Mme Mercedes Assal
Scrutateurs	:	M. Corrado Rametta Mme Catherine Burki
Scrutateurs suppléants	:	M. Jean Quévit M. Olivier Veraguth
Secrétaire	:	Mme Susanne Dumont
Secrétaire suppléante	:	Mme Françoise Aubert

COMMISSION DE GESTION

Président	:	M. Olivier Volper
Membres	:	Mme Brigitte Crottaz Mme Florence Käslin M. Jean-Luc Magnenat M. Alain Monod Mme Nadereh Nassiri-Ansari M. Enea Rezzonico M. Jérôme Urio M. Ali Yahiaoui

SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de six séances :

24 février

- Extension du terrain multisports synthétique de la Croix-Blanche et aménagement d'un skate-park – Modification du projet (préavis complémentaire)
- Demande de crédit pour la construction d'un nouveau collecteur séparatif en remplacement du collecteur unitaire existant au chemin de la Crausaz
- Demande de crédit pour la construction d'un nouveau collecteur séparatif en remplacement du collecteur unitaire existant au chemin Bois-de-Ban
- Demande de crédit pour l'achat d'un nouveau bus scolaire en remplacement du véhicule existant
- Demande de crédit pour l'achat d'un nouveau véhicule de voirie en remplacement du Reform Muli 860 existant

21 avril

- Agrandissement du parking de la Croix-Blanche – rapport de la commission parlementaire chargée d'examiner les différentes variantes proposées
- Achat des parcelles RF 535 & 536, sises au lieu-dit "Bois-de-la-Chapelle", à Epalinges, propriété de la commune de Lausanne - Vente de la parcelle RF 2811 au lieu-dit "Bois de Rovéréaz", sise à la route d'Oron, à Lausanne, propriété de la commune d'Epalinges

- Adhésion de la commune d'Epalinges à la communauté touristique de la région lausannoise – approbation du règlement intercommunal sur la taxe de séjour
- Adaptation du statut du personnel communal concernant le congé maternité à la nouvelle loi sur le congé maternité entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005 – réponse de la Municipalité au vœu déposé par M. B. Krattinger

23 juin

- Pétition déposée par Mme Nadia McKenzie "Des Planches à Bois-Murat à vélo" – réponse écrite de la Municipalité aux vœux de la commission des pétitions
- Demande de crédit pour la rénovation des installations du Tennis-club d'Epalinges sises au Bois-de-Ban
- Comptes et rapport de gestion 2008

29 septembre

- Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – Step de Vidy
- Rénovation de la salle de gymnastique et de la piscine du bâtiment "E" du complexe scolaire de Bois-Murat – Demande de crédit d'étude complémentaire
- Constitution d'une commission de construction pour la rénovation de la salle de gymnastique et de la piscine du bâtiment "E" du complexe scolaire de Bois-Murat – proposition du bureau du Conseil communal
- Réponse à l'interpellation de M. Jean-Pierre Michaud concernant les mesures prises par la Municipalité afin d'attirer systématiquement l'attention de constructeurs sur la nécessité d'étudier la création d'appartements adaptés pour les seniors

18 novembre

- Intentions de la Municipalité en matière d'accueil de jour des enfants – demande d'un crédit d'étude pour la construction d'un centre de vie enfantine à la Croix-Blanche – réponse à la motion Baatard
- réponse à la motion déposée par M. C. Delamadeleine au nom du groupe radical – participation financière en vue de favoriser les transports en commun dès le plus jeune âge
- Budget 2010

15 décembre

- Nouveau bâtiment pour le service communal des travaux, avec salles de sociétés, en remplacement du hangar situé sur la propriété de la société Giziaux S.A. – Demande d'un crédit de construction
- Règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles - abrogation
- Prolongation de la ligne du métro m2 – réponse au postulat déposé par le conseiller A. Monod, au nom du groupe radical.

La Municipalité a rencontré les présidents des groupes et des partis représentés au conseil communal à propos de la réfection du bâtiment abritant la salle de gymnastique et le bassin de natation du complexe scolaire de Bois-Murat.

ELECTIONS ET VOTATIONS

Dates	Objets	Electeurs inscrits	Votants	Participation
8 février	Votation fédérale :			
	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie 	4'927	2'894	58.74 %
	Votations cantonales			
	<ul style="list-style-type: none"> • Loi du 2 septembre 2008 modifiant celle du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux 	4'927	2'839	57.62 %
	<ul style="list-style-type: none"> • Loi du 9 septembre 2008 modifiant celle du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux 	4'927	2'741	55.63 %
17 mai	Votations fédérales			
	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté fédéral du 3 octobre 2008 "pour la prise en compte des médecines complémentaires" (contre-projet à l'initiative populaire "oui aux médecines complémentaires" qui a été retirée) 	5'002	2'286	45.70 %
	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du règlement relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (développement de l'acquis de Schengen) 	4'880	2'287	45.72 %
27 septembre	Votations fédérales			
	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté fédéral du 13 juin 2008 relatif au financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire des taux de la TVA, modifié par l'Arrêté fédéral du 12 juin 2009 portant sur la modification de cet arrêté 	5'029	2'579	51.28 %
	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté fédéral du 19 décembre 2008 portant sur la suppression de l'initiative populaire générale 	5'029	2'561	50.92 %
	Votations cantonales			
	<ul style="list-style-type: none"> • Initiative populaire "Pour une police unifiée et plus efficace" 	5'029	2'511	49.93 %
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de l'article 65 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (hébergement médico-social) 	5'029	2'566	51.02 %

Dates	Objets	Electeurs inscrits	Votants	Participation
Suite objets cantonaux 27 sept	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction de l'article 63 a dans la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (école à journée continue) • Modification de l'article 106 et introduction de l'article 125 a dans la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (création du nouveau Ministère public cantonal) 	5'029	2'575	51.20 %
29 novembre	Votations fédérales <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté fédéral du 3 octobre 2008 pour la création d'un financement spécial en faveur de tâches dans le domaine du trafic aérien • Initiative populaire du 21 septembre 2007 "Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre" • Initiative populaire du 8 juillet 2008 "Contre la construction de minarets" Votation cantonale <ul style="list-style-type: none"> • Préavis du canton à la demande de suppression de la limitation dans le temps de l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg 	5'049	2'853	56.51 %
		5'049	2'872	56.88 %
		5'049	2'880	57.04 %
		5'049	2'749	54.45 %

RELATIONS INTERCOMMUNALES

a) Lausanne Région

Le Bureau de coordination a organisé les deux Assemblées générales ordinaires de Lausanne Région. La première, tenue au printemps, s'est déroulée le 30 avril, à Epalinges. A cette occasion, les comptes 2008 ont été adoptés, une présentation de l'Espace des Inventions s'en est suivie. Lors de l'assemblée d'automne, à Saint-Sulpice, le 29 septembre, les communes membres ont approuvé le budget 2010; il a ensuite été question de la gestion des déchets.

Le Bureau de coordination a présenté aux trois secteurs le projet de construction d'un centre intercommunal de sports aquatiques, s'inscrivant dans le projet lausannois Métamorphose.

Le président de Lausanne Région a été nommé, en remplacement de Mme Jacqueline Maurer-Mayor, à la présidence de la Fondation de Beaulieu.

Travaux des différentes commissions

La commission "Toxicomanie", présidée par Madame Raymonde Gyger, municipale à Bottens, a notamment :

- Lancé une étude "Femmes en marges, un genre à part" tendant à comprendre les raisons pour lesquelles les femmes dépendantes font moins appel au réseau institutionnel sur la région lausannoise que sur le reste de la Suisse.
- Souhaité qu'un projet de prévention globale, primaire, soit étudié à l'attention des adolescents. L'Institut Suisse pour la Prévention des Addictions – ISPA – a été mandaté.
- Reçu une présentation de M. le Préfet E. Roy sur le projet "Marchés de la Prévention"; elle a relayé l'information auprès des communes membres.

La commission "Formation et Emploi des Jeunes", sous la co-présidence de Mesdames Michèle Gay Vallotton, municipale à Cheseaux, et Lauréanne Salamin Michel, municipale à Bussigny, a notamment travaillé sur les sujets suivants :

- Le DUO 15-18 qui propose un accompagnement bénévole individuel de jeunes âgés entre 15 et 18 ans, afin de les amener à rétablir ou à maintenir leur lien social a été largement présenté aux différents partenaires. Cette information a permis de sélectionner plus de 30 bénévoles et de débiter 3 DUOS en novembre 2009. Un accueil très favorable et des compliments ont été reçus des professionnels.
- La possibilité d'organiser une Journée de réflexion autour de la thématique de la transition école-métier; elle pourrait se tenir dans le cadre du nouveau salon de la formation et de l'apprentissage Itinera, qui remplacera celui de Planète Métiers.

La commission "Petite Enfance", présidée par Monsieur Oscar Tosato, municipal à Lausanne, a décidé d'ouvrir le dossier complexe de la collaboration entre les réseaux d'accueil de jour de Lausanne Région. Pour ce faire, elle a mené une enquête auprès de 9 réseaux d'accueil regroupant 28 des 29 communes de Lausanne Région destinée à inventorier le nombre, l'âge et le motif de placement. Au 31 décembre 2009, tous les résultats n'étaient pas encore connus. A première vue, les conditions pour un rapprochement des réseaux existent. Elles sont toutefois tributaires de la problématique de la politique tarifaire de chaque réseau. La réflexion se poursuivra en 2010.

La commission "Pyjama", présidée par Monsieur Michel Odier, municipal au Mont-sur-Lausanne, a requis une desserte dans les communes nouvellement membres de Poliez-Pittet et Villars-Tiercelin. La période test d'une année a débuté en novembre 2009; en raison de restrictions budgétaires cantonales, elle est financée par les communes desservies avec un appui de Lausanne Région.

Les dessertes tests de Moudon et d'Echallens ont rencontré une forte affluence, assurant ainsi leur pérennité.

Le Service Pyjama assure la desserte de 77 communes, à ce jour; sa fréquentation ne cesse de progresser (en 2009 + 4.1 %), transportant près de 95'000 utilisateurs, soit 4'000 de plus qu'en 2008, ce service prouve ainsi sa nécessité.

La commission "Activités sportives", présidée par Monsieur Marc Vuilleumier, municipal à Lausanne, a notamment continué son travail sur les dossiers suivants :

- Le projet de Centre de sports aquatiques faisant partie de Métamorphose.
- Le Centre Intercommunal de Glace de Malley - CIGM - par son représentant au sein du Comité directeur du CIGM.
- La Promotion du sport dans la région en organisant, le 4 octobre 2009, une grande Journée sportive régionale. 29 démonstrations et initiations de sports "Découvertes" ont ainsi été offertes aux citoyens permettant d'augmenter le nombre d'inscriptions de juniors dans les clubs.

La commission "Déchets", présidée par Monsieur Jean-Daniel Luthi, municipal à Bussigny, constatant la difficulté rencontrée auprès des différentes communes d'étudier l'application d'un système identique de financement du coût de l'élimination des déchets, elle a décidé d'observer les avantages et inconvénients de la taxe au sac, dans quelques grandes villes suisses. Le résultat de cette étude a été présenté lors de l'Assemblée générale du 29 septembre 2009 avec l'espoir de trouver un consensus régional permettant d'éviter le tourisme des déchets. La question de l'écologie industrielle a également été abordée au cours de cette assemblée, avec pour objectif pour le canton de déterminer un nouveau site pour tester cette mise en commun et l'utilisation industrielle des déchets.

Le département "Agglomération" traite des dossiers liés au Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) ainsi qu'aux transports au travers de la commission homonyme.

Pour le PALM, 2009 a été marquée par la remise de l'échéancier et des avant-projets relatifs aux mesures dont la réalisation est prévue en 2011-2014, ou soumises à des procédures de longue durée selon la loi fédérale sur les chemins de fer. Ces éléments ont été remis comme prévu à la Confédération en fin d'année.

Lausanne Région a participé à l'avancement de ce dossier en préparant des comités de pilotage (COPIL) ainsi que des groupes techniques, trouvant des financements pour élaborer un plan d'actions 2010 et en préparant le budget de fonctionnement du bureau ainsi que des études transversales.

Lausanne Région veille également à l'avancement des projets cofinancés par l'association et à la prise en compte des intérêts communaux.

La commission "Transports", présidée par Mme Claudine Wyssa, municipale à Bussigny s'est réunie à plusieurs reprises durant l'année 2009. Elle a notamment

- Lancé le projet de comptages périodiques de trafic pour transports individuels (TI) et transports collectifs (TC) 2010. Les travaux ont démarré dans le courant avril 2009; ils se poursuivront en 2010 avec la pose de compteurs pour les travaux individuels et en 2011 avec la récolte des données TC. Compte tenu du soutien financier cantonal, accordé pour la première fois, la participation des communes devrait être diminuée de 20 %.
- En ce qui concerne le "Guide P + R Parkings Relais", créé un site internet afin de diffuser les informations contenues sur la plaquette. Une version imprimée des plans est également prévue. Ce travail se poursuivra en 2010.

Les actions envisagées lors de "la Semaine de la mobilité", grâce à l'appui financier de la ville de Lausanne, ont pu être largement diffusées au moyen de la brochure éditée "En ville autrement".

Le Département "Promotion économique" s'est chargé notamment :

- Des prestations directes liées au guichet entreprises (aides directes d'appui à la création et au développement des entreprises).
- Des actions de valorisation du tissu économique régional (Trophées Perl - Les Ateliers de la ville de Renens, filière du design industriel et arts apparentés – Fondation ASECE – Pacte, des paroles aux actes – Genilem – MIPIM : Marché International des Professionnels de l'Immobilier, entre autres).
- Des supports promotionnels, en raison du dixième anniversaire du département, par l'édition de deux brochures : "Agir Ensemble" et "10^{ème} anniversaire".
- De représentation et de réseautage par sa présence : au sein du Comité de CapitalProximité – au sein du Comité de Gestion du Biopôle de Vennes – au CODEV, coordination du développement économique vaudois - à la CVCI, Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie – au Business Club de la CVCI – au Forum de l'Economie Vaudoise et à celui du Nord vaudois, entre autres).

b) Union des communes vaudoises

A ce jour, 343 communes sont membres de l'UCV. L'organisation est dirigée par un Comité de 11 personnes, à savoir, actuellement, les syndics des communes de Bassins, Baulmes, Bussigny-près-Lausanne, Echallens, Epalinges, Epesses, Lausanne, Morges, Ormont-Dessous, La Tour-de-Peilz et Grandcour. Elle est présidée par notre Syndic, Monsieur Yvan Tardy.

Ses buts n'ont guère changé depuis sa fondation, à la différence cependant qu'actuellement les problèmes auxquels sont confrontées les communes sont plus nombreux et plus complexes – au plan technique surtout – qu'auparavant et qu'ils sont d'autant plus difficiles à résoudre du fait des contraintes budgétaires découlant de la crise financière qu'ont traversée l'économie et les pouvoirs publics ces 10 dernières années.

L'UCV a été très sollicitée en 2009. Dossiers principaux : Péréquation, Organisation Policière et projet de loi sur les écoles de musique (LEM). Les deux premiers ont été couronnés de succès ; quant au troisième, il est encore en discussion.

Le Conseil, fort de 50 personnes, soit cinq délégués par district, assure la liaison entre le Comité et les membres. Les communes dont la population excède 10'000 habitants composent le Groupe des Villes; elles sont 12 à ce jour (Écublens, Gland, Lausanne, Montreux, Morges, Nyon, Prilly, Pully, Renens, La Tour-de-Peilz, Vevey et Yverdon-les-Bains). Le Groupe des Villes est un lieu d'échange et de réflexion sur les problèmes urbains, mais ne dispose pas de compétence décisionnelle.

A côté de cela, l'UCV est représentée dans quelque soixante commissions extraparlimentaires, groupes de travail ou comités d'institutions telles que l'OMSV, le DEV, l'ASIT-VD, La Caisse Cantonale de Compensation AVS, Pro Senectute, Le Gymnase du Soir, notamment.

Considérée comme partenaire de l'Etat dans tous les dossiers importants concernant les communes, l'UCV est associée aux grands projets cantonaux : réforme fiscale, Plan Directeur Cantonal, gestion des déchets, protection de l'environnement, transports, vote par correspondance.

Lors des procédures de consultation sur tous les projets de loi intéressant de près ou de loin les communes, le secrétariat général s'occupe de recueillir les avis de ses membres et d'en établir la synthèse. Porte-parole de ses membres auprès des autorités, l'UCV se charge également d'assurer une bonne information sur les réformes en cours dans l'administration cantonale et sur les nouvelles lois votées par le Grand Conseil : à cet effet, elle organise périodiquement, seule ou en collaboration avec d'autres associations, des services de l'Etat ou l'IDHEAP, des cours ou des séminaires à l'intention de ses membres (Aménagement du Territoire, Marchés publics, gestion administrative, développement durable).

Diverses publications comme par exemple Point Commun-e ou l'Annuaire des Communes et Districts Vaudois, sont édités par ses soins. Une tâche importante de l'Union consiste à répondre à toutes les demandes de renseignements et de conseils que lui adressent les communes lorsqu'elles sont confrontées à un problème particulier, administratif, technique ou conflictuel avec un membre de leur personnel ou un citoyen.

Telle est donc l'UCV : une association faitière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public. Pour bien lui permettre de jouer ce rôle de relais et de courroie de transmission entre l'Etat et les communes et aider ces dernières à sauvegarder leurs prérogatives, elle se doit surtout d'agir en amont des problèmes, d'anticiper en participant à des groupes de réflexion ou en faisant connaître son point de vue dès l'ébauche de certains projets.

ADMINISTRATION GENERALE

PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre, la situation était la suivante :

Greffe municipale	:	3 employés à plein temps 1 employée à temps partiel (58,74 %) 1 apprentie ETP (équivalence temps plein) : 3.5874, sans apprentie
Bureau technique	:	1 employé à temps plein 1 employée à temps partiel (60 %) ETP : 1.6000
Bourse	:	3 employés à plein temps ETP : 3.0000
Police	:	8 employés à plein temps ETP : 8.0000, sans les patrouilleuses scolaires
Contrôle des habitants	:	1 employée à plein temps 2 employées à temps partiel (60 %, 40 %) ETP : 2.0000
Voirie	:	12 employés à plein temps 1 apprenti ETP : 12.0000, sans apprenti
Parcs et promenades	:	2 employés à plein temps 1 employé à mi-temps 1 apprentie ETP : 2.5000, sans l'apprentie
Cimetières	:	1 employé à plein temps ETP : 1.0000
Conciergerie	:	6 employés à plein temps 12 employés à temps partiel (taux variables) 1 apprenti ETP : 12,1115, sans deux auxiliaires (13 h./sem.), sans apprenti
Forêts	:	1 employé à plein temps 1 employé à temps partiel (90 %) 1 employé à mi-temps ETP : 2.4000
Ecoles (sans le directeur, les enseignants, les secrétaires et le personnel PPLS)	:	1 employé à plein temps (chauffeur) 1 employé de maison (Leysin, 90 %) ETP : 1.9000
Enfance, réseau communal "Mamans de jour"	:	1 employée à temps partiel (50 %) ETP : 0.5000
Bibliothèque	:	2 employées à temps partiel (85 %, 21,54 %) ETP : 1.0654
Archives	:	1 employé à temps partiel (90 h./an)
Animation des jeunes, réfectoire scolaire	:	3 employés à temps partiel (52.5 %, 50 %, 30 %) ETP : 1.3250

Mutations enregistrées en cours d'année :

Arrivées	01.01.	Sandrine Ramo	Enfance, réseau "Mamans de jour"
	01.01.	Angie Vioget	Conciergerie
	01.03.	Valérie Widmann	Bureau technique
	01.04.	Olivier Desbaillet	Police municipale
	01.05.	Frédéric Röthlisberger	Voirie
	31.08.	Dylan Falcy	Conciergerie
	01.12.	Virginie Guisan	Animatrice
Départs	28.02.	Cyrille Gavin	Police municipale
	30.11.	Martine Guérin	Animatrice

Les salaires des membres du personnel communal n'ont pas été augmentés au 1^{er} juillet 2009, ni au 1^{er} janvier 2010, sachant que l'indice des prix à la consommation depuis la dernière adaptation (juillet 2008) a diminué de 0.6 point ou 0.57 % (variation entre mai 2008 et novembre 2009). Une augmentation statutaire a été accordée aux collaborateurs communaux en fin d'année.

Quelques membres du personnel administratif ont suivi un ou des cours de formation continue.

Les fonctionnaires suivants ont reçu une prime de fidélité : M. Philippe Regamey (voirie) pour 25 ans de service; Mme Chantal Blondel (patrouilleuse scolaire) pour 15 ans d'activité; M. Pierre-Alain Morier (police municipale) pour 10 ans de service; Mme Mireille Moser (bibliothèque des jeunes) pour 10 ans de service.

La commune d'Epalinges forme actuellement quatre apprentis (une dans les bureaux, une au service des parcs et promenades, un à l'atelier d'entretien et de réparation des véhicules et un au complexe scolaire de Bois-Murat).

L'apprentie de l'administration communale, a été en fonction au greffe municipal jusqu'au 31 janvier 2009; dès le 1^{er} février 2009 et jusqu'à la fin du mois de septembre, elle a été placée à la bourse communale; depuis le 1^{er} octobre 2009, elle se trouve dans le bureau technique; à partir du 1^{er} mars 2010 et jusqu'à la fin de l'apprentissage, son passage est planifié au bureau du contrôle des habitants.

En raison de l'obtention d'une moyenne légèrement inférieure à ce qui est admis, l'apprentie des parcs et promenades qui suit une formation d'horticultrice, en option paysagisme, depuis la rentrée scolaire d'août 2008, il a été décidé d'un commun accord, entre le commissaire professionnel, les parents et l'apprenante, qu'elle répète sa première année.

L'apprenti en place au service des travaux devrait terminer, en août 2010, sa formation complémentaire (de deux ans) afin d'obtenir son CFC de mécanicien d'automobiles véhicules lourds.

Le dernier apprenant, engagé dès le 31 août 2009, suit une formation d'agent d'exploitation (apprentissage de trois ans), sous la houlette du concierge du complexe scolaire de Bois-Murat.

ACTIVITES CULTURELLES ET D'ANIMATION

La Municipalité a mis sur pied ou contribué à l'organisation des manifestations suivantes :

26 février Cours d'arrangements floraux donnés par Mme Homberger

30 avril Diaporamas, de Jean-Claude Boré, "La Magie des Sables" et "L'Ami Mali"

25 juin Concert Anne Chollet et sextuor

1^{er} août Célébration de la Fête nationale

10 septembre "8 ans à vélo autour du monde" diaporama de Vera et Luciano Lepré

13 novembre Nuit suisse du conte

Du 20.11. au 6.12. Exposition Bernard Pidoux, peintures et Sylvie Paquier Burnand, céramiques

18 décembre "Lysistrata", comédie d'Aristophane, jouée par "Les Tréteaux de Cossonay"

Les Aînés de la commune (toutes les personnes en âge AVS) ont été conviés à une sortie sur le Léman, le mercredi 24 juin 2009. Les quelque 300 participants ont embarqué à bord du bateau "Lausanne" pour un tour d'un peu plus de trois heures.

La Municipalité a décidé de poursuivre la mise sur pied des après-midi musicaux et dansants à l'intention des Aînés, à raison de cinq animations par année, au vu du succès rencontré et du désir exprimé par les participants.

Durant les vacances d'été, 136 enfants ont participé au "Passeport vacances" 2009 (104 pour la version traditionnelle, 32 pour la version farniente).

Pour la seconde année consécutive, la Semaine de la mobilité, organisée dans toute l'Europe, a également été fêtée sur notre commune, durant la période s'étendant du 10 au 26 septembre. La population palinzarde a, entre autres, été invitée à participer à un parcours "contes", une conférence sur le climat et la mobilité, des séances de walking, des essais de vélos électriques, l'action "ça marche pour ma commune" (consistant à noter le nombre de kilomètres parcourus à pied ou à vélo durant la semaine).

Le journal d'Epalinges a été publié à quatre reprises. Nous avons édité le 163^{ème} numéro en décembre. A partir de la publication de mars 2010, le n° 164, la Municipalité a estimé que le temps de rajeunir et de moderniser "Epalinges Journal" était venu. Cette version relookée et colorée se nomme désormais "Le Palinzard"; les rubriques habituelles y trouvent toujours leur place.

ACTIVITES « JEUNESSE »

les jeunes de la commune bénéficient de l'encadrement de deux animateurs. L'un d'eux est employé à raison de six jours sur sept au service de la commune (travail réparti entre la surveillance du réfectoire scolaire et l'animation de la Maison des Jeunes). La collaboratrice engagée à temps partiel (30%), a dû interrompre son activité durant la fin de sa grossesse et au cours du délai contractuel pour congé de maternité. Pour suppléer à cette absence, une animatrice a été engagée, à titre temporaire. Peu de temps après la reprise de notre employée, elle nous a fait part de l'incompatibilité entre le fait d'être maman et l'horaire de sa fonction d'animatrice à la CAJE, préférant ainsi renoncer à son emploi.

La mise au concours du poste nous a permis d'engager, dès le 1^{er} décembre 2009, une nouvelle collaboratrice en profitant d'augmenter le taux de son activité de 30 à 50 %.

Malgré ces événements le programme d'activités organisées à l'intention des jeunes est demeuré varié et attrayant. Outre de l'accueil libre, l'offre comporte des soirées thématiques (soirées « Pasta » proposant le plus souvent deux menus à choix, projections de film, tournois de jeux...) et des sorties diverses (Karting, Laser Game, Aquaparc, visites culturelles...) dont le point d'orgue demeure la journée annuelle à Europa Park.

En règle générale, les jeunes qui viennent à la salle de rencontre de la Croix-Blanche sont des habitués des lieux. La fréquentation est bonne. Depuis la rentrée scolaire d'août 2007, la demande préalable d'une carte de membre, valable pour l'année scolaire pour le prix modique de cinq francs, est requise pour participer aux activités de la Maison des Jeunes.

SPORTS

C'est en date du mardi 14 avril 2009 que les opérations relatives à la mise en place des installations de chantier, en vue de la réalisation des travaux d'agrandissement du terrain synthétique multisports de la Croix-Blanche, ont débuté. Le permis de construire relatif à la création de la dévestiture forestière, nécessaire à alimenter le chantier, a été délivré le 21 avril 2009. La première phase des travaux (réalisation du caissonnage en bois), s'est achevée en juillet 2009. En septembre 2009, 16'000 m³ de terre ont été transportés in situ, soit quasiment l'équivalent de la moitié des 35'000 m³ initialement envisagés.

Par son courrier du 6 avril 2009, le Service de l'éducation physique et du sport, du Département de l'Economie, informait la Municipalité que, dans sa séance du 26 mars 2009, la Commission cantonale du Fonds du sport avait décidé d'adapter son subside de CHF 410'000.- à CHF 460'000.-, suite à la réévaluation du coût total des travaux (surcoût nécessaire à la réalisation du caissonnage en bois).

Lors de sa séance du 15 juin 2009, et pour donner suite à une intervention formulée lors d'une séance du Conseil communal, la Municipalité a décidé d'étudier les possibilités d'agrandir le pavillon du Stade de la Croix-Blanche, abritant les vestiaires ; c'est le Municipal Daniel Christen qui est en charge du dossier.

Les sociétés sportives de la commune ont bénéficié, comme chaque année, d'un subside de CHF 60.- par jeune, jusqu'à 20 ans, habitant la commune.

TRANSPORTS PUBLICS

La commune d'Epalinges est appelée à participer au déficit des lignes du trafic général ou régional et à celui des lignes d'agglomération ou urbaines.

Pour les lignes du trafic régional, la répartition du montant à la charge des communes est effectuée en proportion du produit du chiffre de population et du coefficient de qualité de desserte par jour ouvrable.

Pour les lignes du trafic urbain, la répartition est effectuée en cas de défaut d'entente entre communes en prenant en compte pour un tiers le chiffre de population, pour deux tiers les prestations annuelles en kilomètres parcourus.

Notre contribution aux transports publics s'est élevée globalement à CHF 2'575'957.70, soit CHF 2'126'824.- pour le trafic d'agglomération et CHF 449'133.70 pour la mise en circulation et le début de la prise en charge des amortissements d'exploitation du M2 ainsi que l'extension de la communauté tarifaire Mobilis.

Le service Pyjama dessert aujourd'hui plus de soixante communes par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances.

Octobre 2009 a vu la mise en service officielle du M2 ainsi que du nouveau R08. La ligne N° 5 ayant été supprimée, l'accès à Epalinges depuis Lausanne se fait dès lors uniquement par le M2. Désormais, la commune est desservie par 2 lignes internes : ligne 45 (Bois-Murat - Chalet-à-Gobet) et 46 (Bois-Murat - Ballègue), à raison d'un bus toutes les vingt minutes, du lundi au vendredi, toutes les trente minutes le samedi et une fois par heure le dimanche ainsi que les jours fériés. Depuis le terminus des Croisettes, il est également possible d'utiliser la ligne 62 (Les Croisettes - Moudon) ou 64 (Les Croisettes - Moudon, via Vers-chez-les-Blanc).

Différents aménagements ont dû être créés suite à la mise en service du M2 : l'interface des Croisettes, avec parc à vélos, zone d'attente pour taxis, ainsi qu'une zone de "pose-dépose" rapide à l'usage des utilisateurs du M2. La place de rebroussement a finalement pu être réalisée au chemin du Grand-Pré, permettant de ce fait de supprimer la circulation automobile au chemin de Bois-Murat et par conséquent d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants se rendant à pied à Bois-Murat. Une zone de dépose a été prévue, pour les parents accompagnant leurs enfants en voiture à l'école. Il n'y a plus de véhicules en transit entre la piscine et le complexe scolaire de Bois-Murat et les places de parc sises devant le bassin de natation ont été supprimées.

Lors de la séance du Conseil communal du 29 septembre 2009, M. Alain Monod, au nom du Groupe Radical a déposé un postulat demandant à la Municipalité de faire connaître à la société d'exploitation et aux autorités compétentes (Canton, Commune de Lausanne) le souhait du législatif communal pour un prolongement de la ligne du M2 jusqu'au Chalet-à-Gobet. Ce postulat a été transmis au Conseil d'Etat le 13 octobre 2009. Le Chef du Département des infrastructures a répondu le 12 novembre, que les faibles densités de population et d'emploi dans ce secteur sont insuffisantes à justifier le prolongement d'une telle infrastructure et que cela devrait perdurer pendant de nombreuses années. Un postulat similaire a été déposé auprès des Autorités lausannoises par le groupe LausannEnsemble.

La première année d'exploitation complète du m2 a été très positive. Il a dépassé ses promesses, transportant 22 millions de passagers, avec un record de 84'500 clients en un seul jour.

Les habitants d'Epalinges ont pu bénéficier une nouvelle fois, pour le prix de CHF 35.-- (pièce), de 4 cartes journalières qui permettent de voyager librement sur le réseau des CFF et de nombreux chemins de fer privés.

Lors de sa séance du 17 novembre 2009, le Conseil communal a accepté le préavis municipal n° 13/2009 (amendé), allant dans le sens d'accorder un abonnement annuel gratuit à tous les élèves de la scolarité obligatoire, dès le cycle de transition, selon des dispositions prévues dans ledit préavis. Au moment de la rédaction du présent Rapport, les pourparlers sont en cours, avec la Direction des tl, pour la mise en places des dispositions nécessaires à la bonne application de cette décision.

INFORMATIQUE

Conformément au budget de fonctionnement, nous avons procédé au remplacement de deux lecteurs BVR pour un montant de CHF 1'824.05 et du Firewall (pare-feu) assurant la sécurité et le contrôle du réseau informatique communal pour un montant de CHF 1'339.60.

La demande d'un moyen de paiement par cartes devenant de plus en plus pressante, un lecteur de cartes de débit (Postcard + Maestro) a été installé à la bourse communale en tout début d'année. La charge de ce poste atteint CHF 3'163.45 pour un appareil performant donnant entière satisfaction, tant au niveau de la population que du service concerné.

Un nouveau PC a été configuré et installé au Service technique (secrétariat), représentant une dépense de CHF 1'849.85 (installation comprise). Nous avons procédé à l'installation d'une imprimante laser couleur multifonctions au service technique pour la somme de CHF 798.80.

Le logiciel de gestion des salaires ne permettant pas d'assurer une rigueur et un traitement adéquats (remarques adressées au fournisseur, soutenues par la fiduciaire, demandant une mise à niveau et la correction de plusieurs applications douteuses d'intégration en comptabilité - erreurs, omissions et clarté des données), un nouveau programme a été adjugé et installé pour un montant total de CHF 17'303.85 (formation comprise et également assurée par le Boursier communal qui pratique ce logiciel depuis plusieurs années). Afin de ne pas péjorer le budget de fonctionnement, cette dépense a été prélevée sur le fonds de réserve pour renouvellement informatique.

De plus, la nouvelle Loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) oblige les communes à entreprendre de profondes modifications de leurs logiciels informatiques (notamment pour la transmission automatique des informations relatives aux habitants des communes au canton). Celles-ci ont un coût non négligeable, s'étant élevé à CHF 22'016.65 en 2009 et ne représentant qu'une partie de la charge globale, dont le total n'est pas encore connu à ce jour. Comme pour le point précédent, cette dépense a également été prélevée sur la réserve pour renouvellement informatique.

Nous rappelons que pour garantir un réseau informatique performant, indispensable au bon fonctionnement de notre administration, la maintenance des installations et le renouvellement du matériel restent inévitables.

Le matériel à remplacer est, dans la mesure du possible, réutilisé dans d'autres services moins soumis aux aléas des changements techniques.

REGLEMENTS COMMUNAUX

Le projet de restructuration des taxes d'assainissement, actuellement à l'étude via la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy « CISTEP », n'étant pas encore terminé, le nouveau Règlement communal sur les collecteurs et l'épuration des eaux usées, dont les travaux de révision ont débutés en 2007, devrait finalement être soumis à l'approbation du Conseil communal courant 2010, voire 2011.

Par son courrier du 25 juin 2009, le Service cantonal du développement territorial, du Département de l'Economie, a informé la Municipalité de la mise en vigueur (approbation), au 18 mai 2009, de la modification du Règlement du plan général d'affectation (introduction des articles 69 bis et 69 ter).

Lors de sa séance du mardi 21 avril 2009, le Conseil communal a approuvé l'adaptation du Statut du personnel communal concernant le congé de maternité à la nouvelle loi sur le congé maternité entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005 ; modification du contenu de l'article 39 (réponse de la Municipalité au vœu déposé par le Conseiller communal Bernard Krattinger) – préavis municipal n° 8/2009, amendé.

En date du mardi 15 décembre 2009, et conformément aux conclusions formulées par la Municipalité dans son préavis n° 15/2009, l'autorité Législative a approuvé l'abrogation du Règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles.

REGISTRE CIVIQUE

L'administration communale a tenu régulièrement à jour le rôle des électeurs. Elle s'est attachée plus spécialement à inscrire d'office les électeurs qui remplissaient les conditions légales et de radier ceux ayant cessé de remplir ces conditions (principalement les électeurs ayant quitté la commune).

Elle a aussi contrôlé les signatures dans le cadre de seize initiatives populaires ou référendums.

Au 31 décembre, Epalinges comptait 5'049 électeurs inscrits en matière fédérale et 5'763 électeurs inscrits en matière communale. Dans les électeurs inscrits en matière communale, il y avait 714 personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, résidant en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et domiciliés dans le canton depuis trois ans au moins.

ADMISSIONS A LA BOURGEOISIE D'EPALINGES

La Loi du 28 septembre 2004 sur le droit de cité du Canton de Vaud est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2005; elle donne la compétence à la Municipalité d'accorder ou de refuser la bourgeoisie.

La Municipalité a accordé la bourgeoisie de la commune d'Epalinges à 11 familles de nationalité étrangère, soit 20 individus, ainsi qu'à 9 étrangers nés en Suisse ou de la 2^{ème} génération, sous réserve de la délivrance de l'autorisation fédérale de naturalisation et de l'octroi du droit de cité cantonal (nouvelle procédure). Statistique : Russie 2; Tunisie 1; Ukraine 1; Italie 4; Allemagne 1; Croatie 1, Chine 1; France 2; Serbie-et-Monténégro 2; Iran 1; Venezuela 1; Portugal 3; Hongrie 1.

En outre, la Municipalité a refusé la bourgeoisie de la commune d'Epalinges à 2 familles de nationalité étrangère (connaissances insuffisantes sur tous les thèmes abordés : histoire, géographie et civisme).

NONAGENAIRE

Neuf personnes ont atteint leur nonantième année : Charlotte Bohnenblust, le 21 janvier; Simone Jaton, le 11 février; Ernest Lienhard, le 26 février; Renée Roelandt, le 4 juin; Ruth Hatt, le 4 juin; Blurette Ducret, le 10 novembre; Wilhelm Büchli, le 18 décembre; André Faillettaz, le 31 décembre et Anne-Marie Gaberell, le 31 décembre.

Une délégation des autorités communales a fait une visite aux nonagénaires, avec le cadeau traditionnel (400 francs ainsi qu'un bouquet de fleurs ou six bouteilles de vin).

SOIREES D'ACCUEIL

Sur les 105 jeunes palinzards conviés à la réception donnée en leur honneur (âge de la majorité civique), 46 filles et garçons ont répondu présents. La soirée débute par une partie officielle, suivie d'un apéritif au carnotzet communal et d'un repas à l'auberge. De plus, chaque convive reçoit une attention, sous la forme d'un bon d'achat. Depuis quelques années, ces jeunes citoyens comptent des étrangères et des étrangers faisant partie du corps électoral communal.

La soirée permettant d'accueillir les nouveaux habitants et de distribuer les Mérites 2009 s'est déroulée le jeudi 18 février 2010, à la salle des spectacles. Destinées à récompenser les Palinzards ayant particulièrement brillé, durant l'année écoulée, dans les domaines sportif, culturel, artistique ou professionnel, les médailles du Mérite ont été remises aux deux candidatures qui ont été retenues, à savoir: M. Maxime Rittener, pour son titre de champion suisse de Wushu traditionnel à mains nues et de champion suisse de Wushu traditionnel avec arme (la chaîne), et l'équipe d'athlétisme scolaire, pour son titre de championne vaudoise scolaire qui lui a permis de représenter le Canton de Vaud, à la Journée suisse du sport scolaire, en juin 2009, et y obtenir la 3^{ème} place au relais 5 x 1000 m. Mlles Audrey Bovay, Marion Bovey, Marine Gummy, Kyra Michel, Anna Mirkovitch, Alexia Mottier et Ariane Saugy forment l'équipe. Deux médailles, recouvertes d'or, ont été décernées et un diplôme a été remis à chaque candidat.

FINANCES

BOURSE COMMUNALE

Le service des finances gère principalement les activités suivantes (liste non exhaustive) :

Activités	Détails
Comptabilité générale, investissements	Tenue de la comptabilité jusqu'à la clôture des comptes, établissement et gestion du budget
Gestion des débiteurs	Facturations, encaissements, contentieux
Gestion des créanciers	Enregistrements, paiements
Gestion des salaires	Administration, paiements, suivi des diverses assurances sociales
Service de guichet	Réception, vente de cartes de déchetterie et de cartes journalières CFF, paiements et encaissements divers, renseignements, etc.
Gestion du parc informatique	Maintenance, gestion de projets, support aux utilisateurs
Contrôle de gestion	Trésorerie, emprunts, contrôle budgétaire, études et analyses financières diverses
Gestion de la cave à vin	Vente annuelle du vin de la vigne communale "Les Dares"

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les autorisations d'emprunts ont été remplacées par un plafond d'endettement communal.

Pour les années 2007 à 2011 (préavis 12/2006), la commune a fixé un plafond d'endettement à CHF 48'000'000.00 et un plafond de cautionnements à CHF 5'910'000.00.

A fin 2009, l'endettement brut d'Epalinges s'élève à CHF 27'570'000.00 et les cautionnements sont arrêtés à CHF 5'910'000.00.

DÉBITEURS DOUTEUX

La bourse communale facture, notamment, l'impôt foncier et les taxes diverses. Le risque de non encaissement sur les débiteurs dont le recouvrement nous incombe reste stable et est toujours très faible. Au 31 décembre 2009, l'évaluation de ces créances douteuses est estimée à CHF 4'000.00 sur un total comptabilisé de CHF 1'456'272.47 (0.28 %).

L'encaissement des autres impôts communaux est assuré par l'Administration cantonale des impôts (ACI). En 2009, l'ACI a procédé une nouvelle fois à une évaluation différente des postes ouverts, comprenant toujours les acomptes facturés. Nous observons une diminution des impôts dus par les personnes physiques (- CHF 1'435'268.33) et par les personnes morales (- CHF 241'653.30).

Les arriérés d'impôts sont principalement constitués d'acomptes sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour CHF 5'685'928.51 (CHF 5'225'397.04 en 2008).

IMPÔTS COMMUNAUX - CRÉANCES OUVERTES AU 31 DÉCEMBRE 2009

Années	Personnes physiques	Personnes morales
2002 et antérieures	329'249.50	0.00
2003	20'758.09	0.00
2004	87'364.66	0.00
2005	282'659.18	12'061.70
2006	329'707.88	628.65
2007	267'442.64	99.10
2008	1'946'898.49	10'992.00
2009	2'769'976.00	162'630.70
Totaux	6'034'056.44	186'412.15

La provision pour pertes sur débiteurs ACI "personnes physiques et morales" figure au bilan sous le poste 9282.21 pour un montant total de CHF 1'151'300.00.

Cette dernière opération est toujours fondée sur la qualité du débiteur (et non plus uniquement sur la procédure d'encaissement de chaque facture prise individuellement) et porte sur l'entier de l'arriéré ouvert. Ces informations nous sont fournies annuellement par l'ACI.

MARCHANDISES ET APPROVISIONNEMENTS

Les stocks (mazout, essence, sel) sont comptabilisés selon la méthode appelée "first in, first out" (premier entré, premier sorti). Par conséquent, la dépense inscrite au compte de fonctionnement reflète la consommation effective de l'année. Les variations du prix du mazout et de l'essence se répercutent progressivement dans le temps au fur et à mesure de la consommation.

TITRES ET PAPIERS VALEURS

Aucune opération particulière n'a été effectuée en 2009.

Tous les titres en notre possession sont déposés sur un compte de dépôt ouvert auprès de la Banque Cantonale Vaudoise. L'inventaire de ces titres et participations est fourni à l'avant-dernière page de la rubrique "Finances".

IMPÔTS

Généralités

Nous rappelons que les taxations définitives sont établies par l'ACI pour toute l'année en prenant en considération la situation du contribuable au **31 décembre**. Les acomptes sont répartis provisoirement entre le Canton et la(les) commune(s) de domicile du contribuable à la date de calcul (début de l'année). Les versements périodiques effectués par l'ACI n'ont dès lors qu'un caractère **provisoire** pouvant être fondamentalement différent de la répartition réelle des impôts communaux (bordereau définitif).

Le décalage dans le temps entre les éléments de calcul pris en compte lors de l'établissement des acomptes et la situation économique réelle du contribuable peut entraîner des fluctuations importantes des recettes fiscales annuelles. Dès lors, l'état d'avancement des taxations définitives par l'ACI peut influencer le niveau des rentrées fiscales d'un exercice à l'autre. A fin décembre 2009, le pourcentage des contribuables palinzards ayant été taxés définitivement pour l'année 2008 était arrêté à 64.86 % (95.64 % pour 2007 et 98.49 % pour 2006).

Les postes de l'impôt sur le revenu et la fortune comprennent les taxations définitives et des compléments d'impôts 2008 et antérieurs, ainsi que les acomptes 2009 facturés.

Situation 2009

Le taux d'imposition communal 2009 est de 70 % de l'impôt cantonal de base (préavis 14/2008).

Le produit des impôts 2009 s'élève à CHF 30'334'483.64, contre CHF 26'619'100.00 au budget (+ 13.96 %).

Les écarts les plus significatifs par rapport au budget concernent les impôts suivants : sur le revenu des personnes physiques (+ CHF 3'079'748.36), sur la fortune des personnes physiques (+ CHF 626'705.96), sur le bénéfice des personnes morales (+ CHF 364'066.15), sur la dépense (- CHF 251'171.50), sur les successions et donations (- CHF 208'714.90), ainsi que la part à l'impôt sur les gains immobiliers (- CHF 133'184.30).

ÉVOLUTION DE CERTAINES RECETTES FISCALES (en millier de CHF)

Années	* Personnes physiques				Droits de mutation		Gains immobiliers		Successions et donations	
	Revenus		Fortune							
2002	17'974		3'258		757		546		166	
2003	18'516	+3.02%	3'433	+5.38%	625	-17.40%	392	-28.20%	359	+115.18%
2004	15'759	-14.89%	2'631	-23.35%	800	+28.02%	438	+11.66%	581	+62.06%
2005	17'644	+11.95%	2'571	-2.32%	942	+17.61%	436	-0.61%	363	-37.64%
2006	18'135	+2.78%	2'661	+3.50%	1'080	+14.65%	412	-5.50%	428	+17.90%
2007	18'645	+2.78%	2'873	+7.97%	992	-8.15%	677	+64.32%	544	+27.10%
2008	19'919	+6.83%	3'342	+16.36%	777	-21.72%	596	-11.92%	1'228	+125.86%
2009	21'880	+9.85%	3'627	+8.53%	759	-2.32%	367	-38.42%	191	-84.45%

* Coefficient communal : jusqu'à fin 2003 : 90 (avant bascule), dès 2004 : 70 (après bascule)
Années 2003 à 2009 : rétrocessions intercommunales comprises

SERVICE FINANCIER

Au 31 décembre 2009, les emprunts contractés à moyen et long termes s'élevaient à CHF 27'570'000.00 (CHF 28'575'000.00 en 2008).

Les liquidités disponibles ont permis de rembourser l'intégralité de l'emprunt UBS SA de CHF 900'000.00, contracté le 10 décembre 2001 pour une durée de 8 ans, au taux fixe de 3.65 %. Profitant de la crise, des taux exceptionnellement bas et en prévision des lourdes charges d'investissement à venir, l'emprunt d'un montant de CHF 1'900'000.00 auprès de la Vaudoise Assurances, contracté le 11 mai 2001 pour une durée de 8 ans, au taux fixe de 3.85 %, a été renouvelé auprès de la même compagnie pour une durée de 11 ans, au taux fixe de 2.80 % (- 1.05 % pour une durée supérieure de 3 ans).

Des amortissements financiers (annuités) ont également été payés pour CHF 105'000.00.

L'intérêt de la dette de CHF 893'680.97 (CHF 987'283.03 en 2008) représente 2.95 % des revenus fiscaux de l'année, contre 3.37 % en 2008.

ÉVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE ET DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Années	Emprunts	Variation	Dettes par habitant	Charges d'intérêts	Taux moyen
2003	36'989'000		4'836	1'209'955	3.27%
2004	38'638'000	1'649'000	5'017	1'362'943	3.53%
2005	36'890'000	-1'748'000	4'745	1'357'570	3.68%
2006	35'985'000	-905'000	4'585	1'204'414	3.35%
2007	33'480'000	-2'505'000	4'213	1'099'552	3.28%
2008	28'575'000	-4'905'000	3'501	987'283	3.46%
2009	27'570'000	-1'005'000	3'303	893'681	3.24%

Une attention particulière est portée à l'échelonnement des emprunts et, dans la mesure du possible, à la réduction de la dette (voir échancier à la fin de la rubrique "Finances").

Malgré un endettement toujours important, les taux attractifs proposés ces dernières années et la réduction de la dette constatée ci-dessus ont permis de diminuer la charge d'intérêts (- CHF 469'262.00 en cinq ans).

Malgré une trésorerie disponible relativement stable, les taux d'intérêts extrêmement bas n'ont permis de la rentabiliser qu'à hauteur de CHF 50'723.87 (CHF 232'365.86 en 2008), faisant passer la charge nette d'intérêt de la dette à CHF 842'957.10, soit 2.78 % des revenus fiscaux (CHF 754'917.17 et 2.58 % en 2008).

Au 31 décembre 2009, le montant disponible sur le compte de chèque postal était arrêté à CHF 9'626'385.30 (CHF 5'968'768.43 une année auparavant). La procédure de rentabilisation est toujours dictée par la crise touchant les marchés financiers depuis plus d'une année et qui a fait chuter les taux de rendement des placements.

Les deux emprunts arrivant à échéance les 1^{er} mai (BCV, CHF 1'000'000.00 au taux fixe de 2.55 %) et 3 septembre 2010 (La Suisse, CHF 1'500'000.00 au taux fixe de 3.85 %) devraient être partiellement remboursés en fonction des taux d'intérêt offerts au moment de leurs renouvellements, ainsi que des liquidités à disposition.

PÉRÉQUATIONS INTERCOMMUNALES

Dans le cadre de la péréquation directe, ainsi que la facture sociale, les chiffres portés au budget constituent des acomptes calculés selon la classification des communes basée sur les rendements fiscaux 2007 (les chiffres définitifs 2008 n'étant pas connus lors de la facturation des acomptes).

A fin 2009, le Conseil d'Etat a communiqué que les charges 2009 ne devraient varier que très légèrement par rapport aux chiffres annoncés pour le calcul des acomptes. Il faut toutefois noter que de nombreuses communes ont procédé à des changements de taux d'imposition ou à des fusions, pouvant ainsi modifier fondamentalement les montants à charge des autres communes.

Notre contribution au fonds de péréquation directe provisoire s'est élevée à CHF 784'032.00 (montant net), à laquelle il convient de soustraire le solde 2008 remboursé sur l'exercice 2009 d'un montant de CHF 37'763.00, contre CHF 1'068'833.00 en 2008 (CHF 767'320.00 + CHF 301'513.00 de solde 2007 payé en 2008).

A l'instar de l'année dernière, le calcul définitif (facture finale) de la péréquation directe et de la facture sociale interviendra d'ici au 31 juillet 2010 sur la base des comptes 2009. Par conséquent, le résultat effectif 2009 sera comptabilisé sur l'exercice 2010.

Comme mentionné précédemment, le bouclage enregistre des acomptes 2009 pouvant fortement varier en fonction de la situation réelle de la commune et de toutes les autres. Raison pour laquelle il est extrêmement difficile d'évaluer si, et dans quelles mesures, le décompte définitif peut être susceptible d'évoluer.

BOUCLEMENT DES COMPTES

Les renseignements se rapportant à la clôture annuelle, les différentes analyses ainsi que le détail des investissements vous sont présentés dans la brochure des comptes 2009.

INVENTAIRE DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2009

Quantité / désignation	Valeur nominale	Valeur au 01.01.2009	Acquisition	Amortissement Remboursement	Valeur au 31.12.2009	Valeur vénale 31.12.2009	Rendement 2009
Titres du patrimoine administratif (comptes 9153.00, 9165.01 et 9165.02)							
Compte 9153.00							
24 Actions nom. CRIDEC	24'000	1			1	pm	960
225 Actions nom. Centre intercommunal de glace de Malley	112'500	1			1	pm	
80 Parts sociales nom. Société immobilière LOGACOP, Lausanne	8'000	1			1	pm	
50 Parts sociales nom. Société coopérative des sites et espaces verts	5'000	1			1	pm	
3 Parts sociales nom. Société de l'asile du Marchairuz, Le Chenit	225	1			1	pm	
4 Actions Télé-Leysin SA, Leysin	200	1			1	8	
15 Actions "nouvelles" Transports publics région lausannoise SA	3'750	1			1	pm	
13 Actions "privilégiées" Transports publics région lausannoise SA	3'250	1			1	pm	
10 Parts sociales nom. Coopérative du Logement à but social Epalinges	3'000	1			1	pm	
1 Part sociale de soutien nom. L'association des "milices vaudoises"	500	1			1	pm	
10 Parts sociales nom. Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	100	1			1	pm	
28 Act. nom. Sucrierie d'Aarberg et de Frauenfeld	280	280			280	644	17
460 Certificats d'actions nom. Romande Energie Holding SA, Morges *	11'500	11'500			11'500	844'100	10'120
5 Act. nom. BVA Holding, Lausanne	500	1			1	pm	
8 Parts sociales nom. Association Forestière vaudoise et du bas-Valais	2'000	1			1	pm	
16 Actions nom. Beaulieu Exploitation SA, Lausanne	1'600	1			1	1'120	
10 Actions LS Vaud foot SA, Lausanne	40	-			-	pm	
20 Actions nom. CGN	2'000	1			1	600	
Comptes 9165.01 + 9165.02							
157 Actions nom. Gedrel SA - libérées à 50 %	450'000	235'500			235'500	pm	
5 Actions nom. Biopôle SA - certificat émis en 2005	50'000	1			1	pm	
Totaux	678'445	247'296	-	-	247'296	846'472	11'097

* Titres avec droit de préemption (valeur de clôture au 31.12.2009, CHF 1'835.00 par titre)

pm = pour mémoire

ÉCHÉANCIER DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERMES - SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009

Début	Désignation de l'emprunt	Taux %	Montant au 31.12.2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
03.09.2001	9221.38 - La Suisse	3.8500	1'500'000	1'500'000										
01.05.2004	9221.46 - BCV	2.5500	1'000'000	1'000'000										
07.10.2002	9221.40 - KommunalKredit Austria	3.1500	2'500'000		2'500'000									
23.05.2003	9221.43 - Rentenanstalt	2.5500	1'600'000			1'600'000								
07.10.2002	9221.41 - KommunalKredit Austria	3.2500	2'000'000			2'000'000								
18.03.2003	9221.42 - Vaudoise Générale	2.7800	2'500'000				2'500'000							
30.09.2003	9221.44 - Fds comp. AVS	3.3000	2'200'000				2'200'000							
30.04.2004	9221.47 - Banque Raiffeisen	3.1250	2'000'000					2'000'000						
30.05.2005	9221.48 - BCV	2.6500	1'200'000						1'200'000					
09.01.2006	9221.49 - BCV	2.7000	1'800'000						1'800'000					
09.01.2006	9221.50 - Vaudoise	2.6900	2'000'000							2'000'000				
12.06.2008	9221.33 - Swiss Life	3.8000	2'500'000								2'500'000			
30.09.2003	9221.45 - KommunalKredit Austria	3.3500	2'870'000	105'000	105'000	105'000	105'000	2'450'000						
11.05.2009	9221.37 - Vaudoise	2.8000	1'900'000											1'900'000
Total dette à moyen et long termes				2'605'000	2'605'000	3'705'000	4'805'000	4'450'000	3'000'000	2'000'000	2'500'000	0	0	1'900'000
En % de la dette totale				9.45%	9.45%	13.44%	17.43%	16.14%	10.88%	7.25%	9.07%	0.00%	0.00%	6.89%

DOMAINES

IMMEUBLES

Dans le cadre de l'élaboration du PIMEMS (programme d'investissements de modernisation des EMS), le Service cantonal de la santé publique et de la planification sanitaire a prévu la construction d'un établissement médico-social sur le territoire de la commune d'Epalinges (voir rapport de gestion 2004).

Les études préparatoires ont établi qu'il fallait une surface de 5'000 mètres carrés pour réaliser le projet. La municipalité s'est engagée à mettre à disposition la partie inférieure de la parcelle 575 sise "A la Cabolétaz", sous la forme d'un droit de superficie, pour une durée de nonante-neuf ans, moyennant une redevance de CHF 1.-- le mètre carré (voir préavis no 5/2005). Le conseil communal a donné les autorisations nécessaires dans sa séance du 26 avril 2005.

Le plan partiel d'affectation y relatif, nommé PPA "A la Cabolétaz", a été approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 20 août 2007, soumis à l'enquête publique durant la période s'étendant du 15 septembre 2007 au 15 octobre 2007, adopté par le Conseil communal le 20 novembre 2007 et approuvé préalablement par le Chef du Département de l'économie le 25 mars 2008.

Le dossier d'enquête concernant la construction du bâtiment prévu pour abriter l'EMS a été soumis à consultation publique durant la période s'étendant du 10 mai au 9 juin 2008; il n'a pas soulevé d'opposition. Le permis de construire a été établi et délivré le 14 novembre 2008, sous réserve de l'inscription du Droit Distinct et Permanent (DDP) au Registre foncier. L'instrumentation de l'Acte constitutif de Droit de superficie est intervenue en date du 1^{er} décembre 2009, sous les minutes 4'060 du Notaire Christian Terrier. Il est encore précisé ici que M. Pierre Jolliet a été nommé membre du Conseil de Fondation, comme souhaité par le Conseil communal (présence d'un représentant de la Commune au sein du Conseil).

C'est lors de sa session du 15 septembre 2009, après plusieurs reports, que le Grand Conseil a finalement approuvé l'exposé des motifs et le projet de décret accordant la garantie de l'Etat de Vaud et la prise en charge du service de la dette pour l'emprunt contracté par la Fondation du Relais pour financer la construction de l'EMS « La Girarde », à Epalinges, pour un montant de maximum CHF 17'651'761.-. Le chantier a débuté en mars 2010 ; il devrait se terminer fin 2011.

Epalinges a acquis, en décembre 2008 et pour la somme de CHF 1'400'000.-, la parcelle RF 1045, sise au lieu dit "La Croix-Blanche", d'une surface de 4'574 m², entièrement affectée en "Zone de constructions d'utilité publique" (voir préavis municipal n° 13/2008). Lors de sa séance du mardi 17 novembre 2009, le Conseil communal a accordé, à la Municipalité, un crédit d'étude de CHF 480'000.- pour la création d'un Centre de vie infantine et d'accueil parascolaire sur ce bien-fonds, dans le cadre d'une extension du Collège de la Croix-Blanche. L'étude en question, confiée au bureau d'architecture Paul Juillerat, à Lausanne, est actuellement en cours. L'autorité Législative sera appelée à se prononcer sur une demande de crédit de construction, dans le courant de l'année 2010 (voir préavis municipal 12/2009).

A fin 2009, les propriétés de la commune d'Epalinges situées sur le territoire communal représentaient une surface totale de 783'113 mètres carrés dont 464'452 mètres carrés en nature de bois. Quant aux propriétés situées à l'extérieur, elles totalisaient 111'575 mètres carrés dont 108'181 mètres carrés en nature de bois.

FORETS

L'Inspecteur forestier du 18^{ème} arrondissement du canton de Vaud est M. Yves Kazémi; le Garde forestier est M. Jean-Philippe Crisinel.

Dès le premier janvier 2008, l'Etat de Vaud a pris en charge l'accomplissement des tâches d'autorité publique exercées dans les triages forestiers selon un barème standard unifié au niveau du canton faisant l'objet d'une Convention sur quatre ans avec le triage.

La rémunération cantonale du Triage Mèbre-Talent pour l'accomplissement des tâches d'autorité et de gestion des forêts cantonales se monte à un total forfaitaire de CHF 88'895.- par année, payable en quatre tranches annuelles (versées à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre).

Compte tenu que le financement pour les soins aux forêts de protection a changé son mode de fonctionnement depuis janvier 2008, la Municipalité a approuvé, en décembre 2008, le programme d'intervention pour l'année 2009, mais également pour 2010 et 2011. Le déficit théorique est fixé selon les forfaits à CHF 13'050.-. Une participation de l'Etat à hauteur de 60% du déficit sera versée à Epalinges après les travaux. Le même principe sera utilisé jusqu'en 2011.

Conformément au contrat d'intervention 2008-2011 intervenu entre le Canton et la commune, 5,3 hectares ont été exploités, donnant droit à une subvention de CHF 30'827.-.

L'exploitation forestière 2008-2009, dans le périmètre de protection, a donné le résultat suivant : 405 m³ de bois de service résineux, 16 m³ de bois de service feuillu. 196 m³ de bois de service résineux, 114 m³ de bois de feu et divers pour propre usage, l'exploitation, hors du périmètre de protection, a représenté un total de 123 m³ (85 m³ de bois de service résineux et 38 m³ de bois de feu) soit un total exploité de 1060 m³, sur le territoire palinzard. Une partie du bois de feu a été vendue à l'occasion d'une mise publique qui s'est déroulée au refuge du Chaugand.

Les lieux de martelage 2008-2009, sur Epalinges, sont les suivants : sous le terrain de football de la Croix-Blanche (feuillu); à La Pierraz (feuillu et résineux); au Bois-de-Ban (feuillu et résineux); chemin de Ballègue (feuillu et résineux); à Bois-Murat (feuillu et résineux); au Bois de l'Essert (résineux, chablis et divers, feuillu et résineux).

Lors de la saison 2008-2009, 1600 plants de feuillus et résineux ont été plantés par l'équipe des forêts.

D'autre part, il a été procédé, avec une nouvelle fois l'aide de la Fondation Vaudoise de Probation, de la remise en état, après travaux de coupe, de 500 ml de chemins, ainsi qu'à l'entretien de 142 ares de lisière et de sylviculture. Dans le bois de l'Essert, ont été découverts des cas de bostryches, qui ont nécessité l'abattage de 38 m³ de bois.

Dans le cadre du Plan directeur forestier du 18^{ème} arrondissement « PDF18 », définissant les grandes orientations de gestion et de conservation des forêts pour les trente prochaines années, il est prévu de zoner au maximum les forêts palinzardes sous l'étiquette « Protection physique » (rôle de la forêt pour la protection contre les dangers naturels, en particulier les crues).

Concernant le bois de la Chapelle, La Municipalité avait relancé, en 2007, les tractations avec la commune de Lausanne. Nous rappelons la convention passée avec la propriétaire, pour l'attribution de la charge d'entretien, à partir du 1er août 2005 et jusqu'à la vente de la parcelle en cause à la commune d'Epalinges. Nous avons notamment pris l'engagement d'assumer tous les travaux d'entretien de cette forêt, étant entendu que nous pouvons disposer sans restriction du produit de la vente des bois. Après avoir fait procéder par un bureau d'ingénieurs forestiers, d'un commun accord avec l'Exécutif lausannois, à une expertise des deux parcelles concernées, la Municipalité d'Epalinges a présenté, sur base du rapport établi, une offre d'achat à la Ville de Lausanne (en décembre 2007).

En mars 2008, et avant de prendre position quant à l'offre faite par Epalinges, Lausanne a demandé si la Municipalité d'Epalinges serait disposée à lui vendre la parcelle dont elle est la propriétaire, située sur le territoire lausannois (bien-fonds RF 2811), et abritant une partie du Bois de Rovéréaz, et si, le cas échéant, cette vente pouvait être mise en balance (en déduction) du montant de l'achat, par Epalinges, du Bois de la Chapelle, moyennant bien entendu une taxation encore à faire. A cette question, la Municipalité a répondu favorablement, et dite taxation a été faite par un autre bureau d'ingénieurs forestiers que celui ayant opéré pour le Bois de la Chapelle. Le reliquat de cette opération présente un solde à payer, pour Epalinges et en faveur de la Commune de Lausanne, d'un montant de CHF 59'341.35 (Bois de Rovéréaz = CHF 156'000.- / Bois-de-la-Chapelle = CHF 215'341.35).

En juillet 2008, après avoir reçu le rapport d'expertise de la parcelle RF 2811, Epalinges a fait savoir à Lausanne qu'elle s'y ralliait, et demeurait en conséquence dans l'attente de la prise de position de Lausanne. C'est en janvier 2009 qu'une réponse favorable, sur le principe de la transaction en cours, a été formulée par la Commission immobilière de la Ville de Lausanne, cette dernière informant qu'elle allait préparer un préavis à l'intention de sa Municipalité, puis de son Conseil communal.

A Epalinges, c'est lors de sa séance du mardi 21 avril 2009 que l'autorité législative a donné son accord à la Municipalité quant à cette transaction (voir préavis municipal n° 6/2009). Le 5 mars 2010, la Commission immobilière de la Ville de Lausanne informait Epalinges que lors de sa séance du mardi 2 mars 2010, le Conseil communal de Lausanne a accepté le préavis n° 2009/40, relatif à la vente, à la Commune d'Epalinges, d'une partie de la parcelle RF n° 535 et de la parcelle RF n° 536, ainsi que l'acquisition de la parcelle RF 2811, propriété d'Epalinges, à la Commune de Lausanne.

VIGNE

Au terme d'une année viticole idéale, l'état parfait de la vendange 2009 a permis l'obtention d'une haute qualité des vins. La récolte 2009 de Chasselas s'apparente aux grands millésimes 1959 et 1962, tandis que les cépages rouges battent tous les records enregistrés depuis 1952. Ce millésime de tous les superlatifs vous comblera par sa richesse, son onctuosité et son acidité légèrement en retrait.

La vendange s'est faite le 29 septembre ; elle a permis de récolter 3'859 kg de raisins (4'163 en 2008), avec un sondage de 80° Ochsle (70°).

BATIMENTS

Préambule

Energho – Abonnement pour une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments communaux

En mars 2009, la Municipalité a signé des contrats de partenariat avec Energho, nommés « Plan d'Action Energie PAE » et « Abo Base », pour une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments publics.

La collaboration a débuté le 1er avril 2009. Le répondant communal, concernant les points techniques, est M. Bernard Mischler, Technicien communal. Quant à la personne de contact concernant le complexe scolaire de Bois-Murat, il s'agit de M. Christian Mezenen. Les premières démarches consistent à faire parvenir, à Sorane S.A., à 1024 Ecublens, société qui s'occupe du suivi des consommations énergétiques : une liste complète des bâtiments communaux avec n° ECA (sauf le pavillon du Chaugand et la Maison forestière); le relevé des mètres, par bâtiment, de toutes les surfaces chauffées. La Bourse communale, quant à elle, a dû fournir les copies de toutes les factures relatives aux différentes consommations d'énergies pour l'année 2008 (électricité, gaz, mazout) avec état des stocks. Pour terminer, une "étiquette énergétique" devrait être apposée à l'entrée des bâtiments concernés, en principe avant la fin de l'année 2011.

Bâtiments scolaires – Hygiène – Mesures liées à la pandémie de la grippe A (H1N1)

Faisant suite à un courriel reçu le 21 août 2009, de M. Pierre Jaccard, Directeur général adjoint de la Direction générale de l'enseignement obligatoire de l'Etat de Vaud, remettant en copie un courrier de Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat et Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, ainsi qu'une lettre du Dr Olivier Duperrex, Médecin responsable de la santé scolaire du canton de Vaud, toutes deux relatives aux mesures liées à la pandémie de la grippe A (H1N1) et notamment en relation avec l'hygiène dans les bâtiments scolaires, la Municipalité a pris les mesures suivantes dans les établissements scolaires, pour chaque lavabo qui n'était pas équipé de linge propre déroulant rétractable (« distributeur ») ou d'essuie-mains en papier :

- Supprimer les linges suspendus et autres serviettes en tissu, y compris les linges accrochés à un rouleau en bois;
- Mettre à disposition des essuie-mains en papier et une corbeille ;
- Installer soit des linges propres déroulant rétractables (« distributeurs ») soit des distributeurs d'essuie-mains en papier;
- Supprimer les pains de savon et les remplacer par du savon liquide.

a) Bois-Murat (bâtiments A-B-C-D)

La place « Livraison » créée en 2008, a finalement été supprimée, et ce pour des raisons de sécurité de élèves.

Comme annoncé dans le Rapport de gestion 2008, les opérations nécessaires à la réfection des faux-plafonds, dans la salle de classe 4, et dans le hall au premier étage du bâtiment C, ont été réalisés au début des vacances scolaires estivales (juillet 2009). Les lieux sont maintenant ainsi sécurisés.

En novembre 2009, la Municipalité a demandé au bureau d'architecture CCHE, à Lausanne, d'étudier des variantes (chiffrées) en vue du réaménagement des espaces extérieurs du Complexe scolaire de Bois-Murat (il est rappelé ici que ce bureau avait remporté, il y a quelques années, le concours y relatif ; le mandat lui revient donc de fait).

Au moment de la rédaction du présent rapport, deux secteurs distincts ont déjà fait l'objet d'études ; le premier se situe au Nord de la salle de gymnastique (Bois-Murat 32), et le second concerne le préau sis au Sud du bâtiment « F ». Ces travaux étant annoncés dans le « Plan des investissements », ils feront l'objet, courant 2010, d'une demande de crédit de construction au Conseil communal, via un préavis municipal.

b) Bois-Murat (bâtiment F)

Le bâtiment étant de construction récente (construction 1990, agrandissement 2003), nous n'avons pas eu de frais de réfection.

c) Bois-Murat E (Salle de gymnastique II et bassin de natation)

Lors de sa séance du 26 février 2008, le Conseil communal a voté un crédit d'étude d'un montant de CHF 190'500.- (TVA comprise), en vue de la rénovation de ce bâtiment, selon préavis municipal 4/2008.

Depuis lors, l'étude, confiée au bureau Epiqr Rénovation, situé sur le parc scientifique de l'EPFL, est en cours. La Municipalité a pris connaissance d'un premier dossier fin 2008, lequel a été retourné au mandataire pour complément d'information.

En avançant dans le développement de son travail, Epiqr Rénovation a fait savoir que les travaux et autres divers aménagements et interventions étaient plus importants que pressentis, et que compte tenu de la complexité avérée du projet, il a été nécessaire de demander le concours d'autres mandataires spécialisés (bureaux d'ingénieurs). A cet effet, le Conseil communal a accordé, à la Municipalité et lors de sa séance du mardi 29 septembre 2009, un crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 114'000.- (voir préavis municipal n° 11/2009).

L'autorité exécutive sera vraisemblablement appelée à prendre position quant à la demande de crédit de construction d'ici à l'été 2010.

Par son rapport établi le 6 juin 2009, par M. Jean-Luc Favre, concierge des lieux, informait la Municipalité que lors des opérations de vidanges (2 x par année) le coffret nécessaire à l'activation du système de protection par électrolyse cause quelques problèmes de remise en route. Après plusieurs réglages et contrôles, effectués par l'entreprise Guldager S.A., celle-ci proposait de changer ledit coffret, datant de 1985, et pour lequel il n'y avait plus de pièces de rechange. La Municipalité a passé la commande, pour un coût total de CHF 4'175.-, tout en sachant que cette dépense n'était pas prévue au budget 2009, mais impérative étant donné des circonstances évoquées.

Il est rappelé ici que l'eau de la piscine fait l'objet d'une analyse mensuelle, dont les résultats sont communiqués très rapidement, permettant ainsi au concierge d'intervenir immédiatement si certaines conditions ne sont pas remplies. Selon les rapports reçus, les résultats (zéro entérocoque & zéro urée) n'appellent pas d'observation. Les lampes UV, installées en 2007, ont permis l'élimination des chloramines.

d) Collège de la Croix-Blanche

Lors de sa séance du mardi 17 novembre 2009, le Conseil communal a voté un crédit d'étude d'un montant de CHF 480'000.- pour la création d'un centre de vie infantine et d'accueil parascolaire dans le cadre d'une extension du collège de la Croix-Blanche (voir préavis municipal n° 12/2009). Les études sont actuellement en cours, et l'autorité législative devrait être appelée à se prononcer sur la demande d'un crédit de construction d'ici fin 2010, début 2011.

e) Salle de sport de la Croix-Blanche

Un nouveau système de fermeture des portes, avec gestion informatisée des accès, a été mis en place. Il s'agit d'un produit de marque Ikon, fourni par la Quincaillerie du Léman, à Lausanne.

Le principe du système proposé consiste en la gestion d'un parc de clés "à puce", programmables au moyen d'un boîtier de programmation et d'un logiciel informatique. Chaque clé peut ainsi être utilisée pour accéder durant une plage arrêtée à l'avance et dans des lieux prédéfinis. Il ne nécessite aucune alimentation électrique ou informatique des cylindres, et il peut être aisément étendu à d'autres bâtiments communaux sans interconnexion entre eux. 3 licences sont comprises dans l'offre, ce qui permet à au moins 2 employés parmi les membres du personnel communal d'en assurer la bonne gestion, moyennant bien entendu des conditions (règlement/charte) d'utilisation strictes imposées à chaque bénéficiaire d'une clé. Il est encore précisé que ce système est compatible avec celui mis en place en 2008 dans la Maison de commune, et partiellement dans la Maison Palinzarde (Mobatime).

Des nouvelles armoires ont été installées sous les banques existantes (vestiaire).

A deux reprises, des infiltrations d'eau, depuis la toiture, ont été constatées. Le bureau Jean-Paul Cruchon & Associés S.A., à Lausanne, a été mandaté pour examiner l'état de santé de dite toiture. Il ressort de son rapport qu'une réfection de cette dernière semble être nécessaire. Des études plus poussées seront entreprises, par le Service technique communal notamment, durant le printemps 2010. En ce qui concerne les dernières infiltrations d'eau remarquées (en octobre 2009), elles devraient ne plus se reproduire, sachant qu'une intervention « de fortune » en toiture (réparation/changement du Sarnafil) est intervenue depuis lors, par une entreprise spécialisée.

f) Collège d'Ofréquaz

L'étude menée afin de déterminer si oui ou non il convenait effectivement d'éliminer le défaut constaté, par l'Inspection fédérale des installations à courant fort, au niveau du chauffe-eau, installé en 1999, dans le poste de protection civile PC II + Po san, s'est avérée positive. Les travaux ont donc été réalisés, et par son rapport du 2 novembre 2009, l'Inspection fédérale des installations à courant fort a certifié que les installations électriques du poste de protection civile PC II + Po san étaient maintenant conformes aux exigences de l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT, RS 734.27), ainsi qu'aux règles techniques reconnues, en particulier celles de la norme sur les installations à basse tension (NIBT).

g) Chalet « L'Espérance »

Un exutoire de fumée a été réalisé, au sommet de la cage d'escaliers, sous la forme d'une fenêtre en façade (dimensions 90 cm x 110 cm), en lieu et place d'une ouverture en toiture. Ces travaux sont intervenus sur demande de l'ECA.

h) La Courte-Echelle II

Le pavillon sis sur la parcelle RF 1045 (La Croix-Blanche), dont la Commune d'Epalinges est la propriétaire depuis décembre 2008, a fait l'objet de transformations intérieures, d'un montant de l'ordre de CHF 60'000.-, pour l'affecter en tant qu'unité d'accueil parascolaire (La Courte-Echelle II), depuis la rentrée d'août 2009. Ces travaux ont été réalisés conformément aux directives imposées par le Service de la protection et de la jeunesse de l'Etat de Vaud. Ce sont ainsi 24 nouvelles places s'accueil qui ont été créées. Précédemment, il était utilisé comme refuge, ouvert à la location, par le groupement des amis des scouts de Lausanne.

i) Garderie « La Trottinette »

Le local de la garderie « La Trottinette » a subi un certain nombre de rénovations : nouvelles fenêtres sécurisées, remplacement de la porte métallique, nouveau plafond avec un système d'éclairage par spots intégrés, murs entièrement repeints. Ces réfections ont été réalisées en collaboration étroite avec la responsable de la garderie et à son entière satisfaction.

Autres bâtiments communaux

a) Maison de commune & Maison palinzarde

Un nouveau revêtement de sol (moquette) a été installé dans la salle du Conseil communal ; il s'agit du modèle Entropy "Dynamics", teinte n° 363486, beige foncé chiné. Dans le cadre de la commande, quelques mètres carrés supplémentaires ont été prévus, en cas de réparation à prévoir dans le futur. D'autre part, les murs de la même salle ont été peints en blanc, afin de rendre cette dernière plus lumineuse, et également pour mettre en valeur sa magnifique charpente.

Par sa note établie le 14 décembre 2009, M. Bernard Mischler, Technicien communal, informait la Municipalité que depuis un certain temps, des arrivées d'eau relativement minimes, apparaissaient, par temps pluvieux, dans un angle au plafond du local technique téléphone (local TT), au sous-sol de la Maison palinzarde.

Ces entrées d'eau ont provoqué un effritement du sommier en béton (dans l'angle en question), et attaquaient l'armature métallique de ce sommier. Il était en conséquence important d'y remédier avant que des dégâts plus importants surviennent.

Après avoir effectué des sondages avec l'entreprise DB Etanchéité (Belluzzo), il a été déterminé que l'eau s'infiltrait au pied du pilier situé juste au-dessus. La réfection de l'étanchéité, à cet endroit, s'avérait donc nécessaire. A cet effet, l'entreprise DB Etanchéité a établi un devis de CHF 4'117.20. Ne souhaitant pas voir la situation se dégrader davantage, la Municipalité a décidé de passer commande des travaux, quand bien même ces derniers n'étaient pas prévus dans le budget communal (cas d'urgence). La situation est maintenant sous contrôle.

b) Salle de spectacles

Par son courrier du 30 décembre 2008, l'entreprise B. Chevalley S.A. informait la Municipalité que suite à sa dernière intervention sur l'installation de chauffage, il avait été constaté que les valeurs étaient non-conformes aux normes Opair. La notification d'assainissement, établie le 5 janvier 2009, par le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), impartit un délai au 31 mai 2017 pour l'assainissement de cette installation. Le nécessaire sera fait en temps utile.

Les travaux relatifs au changement des vitrages du petit foyer de la salle des spectacles sont intervenus durant l'été 2009, à l'entière satisfaction de M. J.-C. Sheppard, ainsi que du concierge des lieux.

c) Auberge communale

Durant l'année 2009, le total des ventes, après déduction de la TVA et du service, s'est élevé à CHF 945'825.85 contre CHF 1'028'690.25 en 2008. Le loyer encaissé auprès du tenancier en 2009 se monte à CHF 66'207.81 contre CHF 71'434.51 en 2008. On observe donc une diminution du chiffre d'affaires.

Des travaux de rafraîchissement de l'appartement de service ont été entrepris, à savoir : réfection des sols (remplacement des moquettes par du parquet, et réhabilitation du parquet existant) ; dispersion des murs ; remplacement de quatre fenêtres.

Il a été nécessaire de changer le four combi-steamer de l'Auberge communale, ce dernier, après plusieurs réparations, ne donnant plus satisfaction (la dernière intervention, par une entreprise spécialisée ayant été réalisée sans aucune garantie).

d) Refuge du Chaugand

Entre le samedi 18 avril et le lundi 20 avril 2009, une quinzaine de tuiles ont été cassées sur le toit du local à bois situé à l'arrière du refuge du Chaugand. Le chéneau a également été endommagé. M. Jean-Claude Sheppard, en sa qualité de Municipal responsable des bâtiments communaux, a déposé plainte pénale contre inconnu.

En novembre 2009, la canalisation (en ciment, et unitaire) d'évacuation des eaux du refuge, vieille de plus de 35 ans, s'est affaissée; résultat, les WC étaient inutilisables, et ils ont été provisoirement remplacés par une installation chimique. Deux variantes étaient envisageables pour remédier à cette situation, à savoir : remplacement d'une partie du tronçon endommagé, au moyen d'un tuyau en PVC, pour un coût de CHF 10'000.- à CHF 12'000.-; ou alors changement de l'ensemble de l'ancienne conduite (tronçon 70 m.).

Ne voulant pas faire les choses à moitié, et risquer de se retrouver avec le même problème d'ici quelques temps, il a été décidé de procéder au changement de la totalité de l'ancienne canalisation. C'est l'entreprise René May qui s'en est chargée. Coût total des travaux : CHF 33'373.25.

e) Bâtiment de "La Cabolétaz"

Mme Elsbeth Collet, qui résidait dans la ferme, a quitté les lieux, en juillet 2009, pour aller vivre dans un EMS, sa santé ne lui permettant plus d'habiter seule.

A la suite de son départ, d'importants travaux de rafraîchissement de l'appartement ont été entrepris, afin de rendre les lieux plus attractifs à la location, à savoir : peinture sur les murs et les plafonds, changement des revêtements de sols dans plusieurs pièces, ajout d'un boiler d'eau supplémentaire (couplé à l'existant), réfection de la salle de bain (sol, remplacement des WC, du lavabo, et vitrification de la baignoire). Un sol sans joint, à base de résine synthétique, a également été réalisé dans le garage

Depuis le 15 décembre 2009, ce bâtiment est loué à un couple avec enfants, pour un loyer mensuel de CHF 2'400.-, charges en sus. Il est précisé ici que la Municipalité a fixé le montant du loyer après avoir pris conseil auprès d'un expert immobilier (Association Prométerre). Les premières annonces pour la mise en location s'étant montrées infructueuses, notamment compte tenu du loyer qui était initialement fixé à CHF 2'900.-, charges en sus, il a été nécessaire de revoir à la baisse le montant de la location.

f) Maison Rochat

Les huit sapins, sis au Nord de la parcelle abritant la Maison Rochat, ont été abattus, notamment pour des raisons de sécurité. Cette tâche a été effectuée par une entreprise spécialisée (Emery S.A., à 1803 Mézières), vu les dimensions importantes desdits sapins (diamètres des troncs variant de 50 à 70 centimètres, et hauteurs entre 14 et 25 mètres).

g) WC publics du Carrefour de l'Union

Les WC publics du carrefour de l'Union ont été fermés au public, ces derniers n'ayant plus lieu d'être depuis la mise en service du métro m2. Ces locaux servent maintenant d'espace de dépôt pour le Service communal des travaux.

URBANISME

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Nous avons ouvert quarante-trois enquêtes publiques en 2009 contre cinquante et une en 2008 et quarante et une en 2007. Ces enquêtes concernaient notamment l'édification de 11 immeubles locatifs et PPE dans le quartier "Les Grands Champs" (en lieu et place de la halle de tennis et d'un petit bâtiment), la construction d'un immeuble de logements en PPE avec un commerce (après démolition du bâtiment de l'ex-boucherie Périsset), à la route de la Croix-Blanche, la création d'un immeuble de 40 studios au lieu de 8 appartements à l'extrémité du chemin des Geais, la création d'un quartier de 4 villas de 2 logements en haut du chemin de la Girarde, la rénovation et transformation d'une ferme de 3 logements avec création d'une chapelle, de 2 salles de réunions et un espace d'archives dans la partie rurale pour la Communauté ecclésiastique serbe orthodoxe de Suisse Romande en bordure de la route de Berne, la construction de 4 villas individuelles et 2 villas de 2 logements, l'agrandissement, la surélévation ou la transformation de 11 bâtiments existants, la création d'un appartement dans la partie rural d'une habitation, la création d'une piscine couverte et d'un petit parking souterrain en annexe à une villa existante, la réalisation de plusieurs dépendances dont 4 piscines et 6 vérandas / jardins d'hiver, la pose de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques, l'aménagement de places de parc, la modification de projets déjà autorisés (enquêtes complémentaires), ainsi que la création d'une dévestiture forestière communale à la Croix-Blanche.

La construction du bâtiment « Biopôle III », soumis à l'enquête publique en 2008, pour des laboratoires et des bureaux, dans le cadre du Plan d'affectation cantonal 309 "Vennes", a débuté à la fin 2009. Il sera mis à disposition des futurs occupants début 2011.

Quant au bâtiment Phare du Biopôle, il a été inauguré en juin 2009. Les aménagements en bordure de la route de Berne sont toujours en attente des décisions de l'Etat (requalification de la RC601).

Le chantier du bâtiment de la Coopérative du Logement à but social d'Epalinges « CLE », dans le cadre du PPA "Ilot Est, route de la Croix-Blanche", comportant 34 logements, des surfaces commerciales, un parking comprenant 43 places intérieures et 14 extérieures, est en cours. La fin des travaux est prévue pour septembre 2010.

La fin des travaux de construction de l'immeuble à l'endroit de l'ancienne boucherie Périsset est également prévue pour la même période.

Au sujet de la réalisation de l'EMS pour La Fondation du Relais, au lieu dit "La Girarde", le Grand Conseil ayant préavisé favorablement en septembre 2009, l'acte constitutif de droit de superficie a pu être établi en décembre, ce qui a permis l'ouverture du chantier en mars 2010 (achèvement des travaux prévue fin 2011).

La construction des dernières villas (secteurs 3 et 4) du plan partiel d'affectation "Les Planches n° 2" est maintenant terminée.

Les dernières constructions dans le cadre du PPA "A la Cabolétaz – A la Jaquière" arrivent à leur terme, hormis sur une parcelle à proximité du rond-point (au Nord), dont le projet de villa a été abandonné, bien qu'un permis de construire ait été délivré en 2008. Les travaux de réfection et finition des chemins de la Cabolétaz et de la Jaquière devraient être réalisés au printemps 2010, en vue d'un prochain transfert au domaine public.

La démolition de la halle de tennis, sise à la route de Berne, au bénéfice d'un permis de démolir délivré début 2009, a été reportée à l'été 2010. Pour les 11 immeubles projetés, une enquête publique complémentaire doit encore intervenir pour la modification des accès à ce quartier. Si tout se passe bien, le permis de construire devrait être délivré afin que les travaux de construction puissent débiter en automne 2010.

Au niveau des réalisations communales, l'extension du terrain multisports synthétique avec aménagement d'une zone skate-park, au bénéfice d'un permis de construire délivré fin 2008, a débuté au printemps 2009. L'important travail de remblais à effectuer ne peut se faire que moyennant de bonnes conditions météorologiques et l'apport de matériaux de qualité qui, pour des raisons économiques et écologiques, proviennent des chantiers aux alentours, selon les disponibilités. Les travaux ont été stoppés durant l'hiver et reprendront en avril 2010. La mise à disposition du terrain pour les utilisateurs devrait être possible au printemps 2011.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Lors de sa séance du 24 juin 2008, le Conseil communal a voté favorablement le préavis municipal n° 11/2008, relatif à l'introduction des articles (nouveaux) 69 bis et 69 ter, ainsi que pour la modification du chapitre II, du règlement du plan général d'affectation. Ces modifications, soumises à l'enquête publique durant la période s'étendant du 24 décembre 2008 au 23 janvier 2009, n'ont pas fait l'objet d'opposition. Le Chef du Département de l'économie a approuvé ces adjonctions en date du 18 mai 2009.

L'étude du PPA "Les Bosquets du Giziaux" (voir rapport de gestion 2007) suit son cours. Le Service du développement territorial de l'Etat de Vaud "SDT" a formulé, en mars 2009, son rapport d'examen préalable (regroupant celui de l'ensemble des services cantonaux intéressés). Un projet corrigé a été soumis au SDT, pour examen complémentaire, en juillet 2009. Le rapport complémentaire a été formulé en septembre 2009, avec encore quelques corrections à apporter. Après un ultime contrôle, le SDT a donné son aval en mars 2010, pour la suite de la procédure, soit l'ouverture de l'enquête publique, après l'inscription de la servitude de passage permettant l'accès direct à la déchetterie, pour les employés de la voirie, via les dépôts du Service communal des travaux. Par la suite, le Conseil communal sera appelé à prendre position. Il est rappelé ici que lorsque la Municipalité a confirmé son accord quant à l'étude de ce plan spécial, elle a aussi exprimé le souhait que les travaux projetés ne conduisent pas à une augmentation du prix demandé pour les dépôts faits à la déchetterie, par la population palinzarde, et que sa pérennité soit garantie.

Après le refus, par le SDT, d'entrer en matière pour le dernier projet de PPA "Aux Orchez", présenté avec un CUS de 0.25, les terrains en questions ont été vendus. Le nouveau propriétaire a mandaté un architecte et un urbaniste pour une nouvelle étude de projet, selon les exigences de l'Etat, soit avec un CUS de 0.4. Ce nouveau projet de PPA devra à nouveau être transmis à l'Etat pour examen préalable avant l'ouverture d'une enquête publique, enquête qui, très certainement, fera l'objet d'une pluie d'oppositions, précisément à cause du COS de 0.4 exigé par l'Etat.

L'étude du PPA "En Montéclard" a débuté courant 2008. C'est l'atelier d'architecture Corbat & Cavassini, à Lausanne, qui en a le mandat. Le bureau d'urbanisme GEA Vallotton et Chanard, à Lausanne, y participe également. Les parcelles concernées sont celles affectées en "Zone de plans directeurs localisés ou plans spéciaux à légaliser" qui étaient la propriété de Mme et M. Charles Blanc, et qui ont été acquises, en 2007, par la Fondation de la Caisse de Pensions du Crédit Agricole Suisse S.A. Ce PPA est toujours en cours d'élaboration, mais étant lié au projet de requalification de la RC601 (route de Berne), l'avancement du dossier est quelque peu ralenti et sujet aux bonnes volontés de l'administration cantonale. Pour le moment, il n'a pas encore été soumis au SDT pour consultation préalable.

En ce qui concerne le SIT communal (Service d'Information du Territoire), le travail du bureau mandaté a consisté principalement à mettre à jour les données en fonction des mutations enregistrées. Une nouvelle version du logiciel GeoConcept, la 6.6, a été installée.

TRAVAUX

ROUTES-VOIRIE

a) Constructions, transferts au domaine public

Le 26 septembre 2006, le Conseil communal a voté un crédit de CHF 1'010'000.- pour la création d'un giratoire et d'une zone d'arrêt tl au chemin du Grand-Pré, en demandant à la Municipalité un rapport d'étude complémentaire concernant les aménagements pour les piétons, cyclistes et voitures. L'enquête publique ayant été frappée d'oppositions, de nombreuses discussions sont intervenues entre la commune, les opposants voire leurs représentants, afin de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties concernées (création du giratoire, extension de la ligne tl 46 sur le chemin privé des Ormeaux, etc...). Les tentatives de tractations ayant été stériles, la Municipalité a décidé de soulever les oppositions, au mois de juin 2007. En juillet 2007, un dossier a été déposé au Tribunal administratif (TA), par l'avocat d'une partie des opposants, à l'encontre de la décision municipale de juin 2007.

En parallèle à la procédure alors en cours au TA, la Municipalité a, à nouveau, soumis à l'enquête le projet de place de rebroussement tl, en décembre 2008, en appliquant alors la Loi sur les routes (et non pas la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions); reproche formulé notamment par l'avocat des opposants quant à la procédure appliquée à l'époque sur conseil du Service cantonal des routes.

Lors de sa séance du 26 février 2008, le Conseil communal a approuvé le préavis municipal n° 3/2008 portant sur la procédure d'approbation pour la création de ladite place de rebroussement.

Le dossier a une nouvelle fois fait l'objet d'oppositions, oppositions levées par la décision rendue le 12 mars 2008 par le Chef du Département des infrastructures d'approuver préalablement le projet de place de rebroussement tl. Les deux dossiers, ayant été réunis en un seul, ont été transmis à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, vu le recours déposé par les opposants, le 1^{er} avril 2008, contre la décision du Chef du Département des infrastructures.

Le 31 octobre 2008, la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal a rendu ses deux décisions (Arrêts); l'une concernant la question spécifique posée par la Loi sur les routes, la seconde sur les autres problèmes qui se posaient. Le premier recours (Loi sur les routes) a été admis par la CDAP. Dans le second arrêt, la CDAP a étudié successivement tous les arguments développés par les opposants. Dans les grandes lignes, les réponses correspondent au plaidoyer de l'avocat conseil de la commune d'Epalinges.

En décembre 2008, les opposants ont décidé de recourir au Tribunal fédéral (TF) contre l'arrêt du 31 octobre 2008 de la CDAP, en demandant notamment que l'effet suspensif soit prononcé, ce à quoi le TF s'est opposé. La Municipalité a alors tenté de trouver, une nouvelle fois, un terrain d'entente avec la partie adverse, mais la transaction s'est soldée par un échec. Enfin, et pour mettre un terme aux nombreux épisodes juridiques qui ont émaillé ce dossier, le TF, par son arrêt du 18 mars 2009, a rejeté le recours formulé par les opposants, l'affaire étant ainsi définitivement jugée. Dans la foulée, le bureau d'Ingénieurs Jean-Paul Cruchon a été prié de réactiver la procédure bloquée jusqu'alors, afin que cette place de rebroussement puisse être réalisée, si possible, encore en 2009. En parallèle, et par son courrier du 11 mai 2009, le Service des routes a fait savoir que le Département des infrastructures avait approuvé ce projet.

Le chantier s'est ouvert peu avant le début des vacances scolaires estivales, et la place de rebroussement fut rendue opérationnelle lors de la première quinzaine d'octobre 2009. La reconnaissance des travaux, quant à elle, est intervenue début novembre 2009.

Chemin du Petit-Vennes : Une ligne jaune, symbolisant un trottoir, a été tracée sur la gauche de la chaussée, dans le sens de la descente. Cet aménagement a été réalisé pour répondre et donner suite notamment à un courrier des résidents du quartier, dans lequel une amélioration de la sécurité des piétons était sollicitée.

RC 601, route de Berne : comme mentionné dans le Rapport de gestion 2008, les communes de Lausanne et d'Epalinges ont œuvré pour redonner vie au projet de requalification de la RC 601, annoncé comme étant « politiquement mort ». Ainsi, une séance a été mise sur pied, en mai 2009, à Epalinges, à laquelle ont participé différents élus de la Broye, ainsi que MM. Olivier Français et René Vuilleumier. Lors de cette réunion, il a été question de définir une nouvelle stratégie afin de relancer, dans le meilleur intérêt de toutes les communes concernées, ce projet. C'est l'étude d'un schéma directeur des circulations « Nord » (tronçon La Sallaz, jusqu'à la jonction avec le canton de Fribourg), qui a obtenu les faveurs de l'assemblée. Sachant qu'un tel schéma n'existe pas, une Commission des transports a été réactivée pour œuvrer dans ce sens.

Aucun transfert de surfaces expropriées n'est intervenu en 2009.

b) Entretien

Chemin du Bois-Murat : La dégradation rapide de l'état de la chaussée, faisant notamment suite à la mise en service du R08 des tl, a nécessité des travaux de réfection (provisoire). Il est toutefois rappelé ici qu'un réaménagement du chemin est prévu dans le plan des investissements 2010/2014, pour un montant de l'ordre de CHF 370'000.- (2010-2011).

Chemin des Roches : la réfection du revêtement bitumineux de la chaussée a été entreprise durant la première quinzaine d'octobre 2009. En parallèle, il a également été procédé à la réfection du trottoir.

Route du Village : La réfection du revêtement bitumineux de la route du Village, depuis le débouché du chemin de la Laiterie, jusqu'au Village d'Epalinges, a été entreprise courant juin/juillet 2009. Idem en ce qui concerne le trottoir Nord.

Chemin du Bois-de-la-Chapelle : réfection partielle du tronçon situé au droit des terrain de football.

Le service de déneigement n'a pas posé de problèmes particuliers, malgré les abondantes chutes de neige enregistrées.

Le nettoyage du réseau routier a été fait au moyen de la balayeuse de la commune.

PARKINGS PUBLICS

Le parking de la Croix-Blanche a été construit à l'époque pour les besoins de la salle des spectacles. Cette destination a été étendue par la suite aux personnes qui "utilisent" les installations sportives se trouvant à proximité.

Au fil du temps, un peu tout le monde a pris l'habitude de parquer à cet endroit, notamment une partie des habitants du quartier ainsi que les commerçants et employés du centre commercial. Sa capacité est devenue insuffisante et l'agrandissement du supermarché de la Migros a encore aggravé la situation.

La municipalité a subordonné l'octroi du permis de construire sollicité par Migros Vaud à la création de places de parc supplémentaires, le garage-parc souterrain du centre commercial de la Croix-Blanche ne couvrant déjà pas les besoins. La société coopérative Migros s'est engagée à participer à l'extension du parking communal à raison d'un montant forfaitaire de CHF 900'000.- correspondant aux 44 places nécessaires à sa nouvelle surface commerciale. De notre côté, nous avons accepté d'examiner la possibilité d'augmenter la surface de parcage sur le parking de la Croix-Blanche. Une convention a été signée à ce sujet le 14 novembre 2005. La commune pourra introduire le stationnement payant sur tout ou partie du parking, sans devoir ristourner une partie de la recette à Migros Vaud. Si la nouvelle surface de parcage n'était pas réalisée d'ici fin 2010, Migros Vaud serait déliée de tout engagement.

A première vue, le seul moyen permettant d'augmenter le nombre des places de stationnement consistait à construire un ouvrage aérien sur une partie du parking communal, en veillant à ce que les véhicules « poids lourd », notamment ceux chargés du transport des marchandises et les véhicules du service du feu, puissent accéder à tous les bâtiments du secteur.

Or, après études, il s'est avéré qu'une solution en élévation, bien que d'un coût légèrement inférieur à celui d'une variante enterrée, présente l'inconvénient d'un impact architectural extrêmement défavorable. De plus, la variante enterrée, qui ne modifie pas l'environnement actuel, est la seule qui permette une liaison directe à la route de Berne par un raccordement sur un carrefour giratoire à un emplacement compatible avec le projet de réaménagement de cette route (modération du trafic), établi par le Département des infrastructures du canton de Vaud.

La Municipalité a donc décidé d'adopter la variante modeste visant à la création d'un étage inférieur sur la partie Nord (côté salle de gymnastique), permettant la réalisation de 60 places de stationnement supplémentaires.

En novembre 2006, la Municipalité, en application de la Loi Vaudoise sur les Marchés Publics (LVMP), a publié un appel d'offres pour le mandat d'ingénieur civil. Après avoir suivi la procédure légale, le Groupement GIN (composé des bureaux d'ingénieurs Küng & Associés SA à Lausanne et J.-P. Cruchon & Associés SA à Lausanne) s'est vu confier le mandat, ce dernier présentant le meilleur dossier (rapport honoraires / références dans le domaine / références personnelles / méthodologie et démarche / pérennité et solvabilité), sur les douze reçus. Pour mémoire, le bureau J.-P. Cruchon fut chargé, à l'époque, de la réalisation de l'actuel parking de la Croix-Blanche.

L'enquête publique aurait dû être ouverte à la fin du mois d'avril 2007, mais lors de la séance du Conseil communal du 24 avril 2007, la demande de crédit y relative ainsi que le préavis dont elle faisait l'objet ont été renvoyés à la Municipalité, comme demandé par la commission ad hoc, pour réalisation d'une étude du taux réel d'occupation et un sondage "origine-destination" des utilisateurs du parking pour se passer éventuellement de cette réalisation coûteuse en adoptant des mesures légères évoquées; pour la planification d'une réalisation du projet coordonnée avec la construction du giratoire pour faciliter l'accès au chantier ; pour la renégociation de la participation de la Migros au coût de l'opération.

Le 19 juin 2007, lors de la séance du Conseil communal, une motion a été déposée par un conseiller invitant la Municipalité à "remettre l'ouvrage sur le métier " et à envisager des solutions répondant à la problématique de l'accès et du stationnement à la Croix-Blanche; cette motion a été partiellement prise en compte et acceptée par le Législatif lors de sa séance du 26 février 2008.

Lors de sa séance du 24 juin 2008, alors que le projet d'agrandissement du parking de la Croix-Blanche était prévu à l'ordre du jour, le Conseil communal, suite à une séance marathon, a voté une motion d'ordre reportant le débat à la séance suivante.

C'est donc le 30 septembre 2008 que le Législatif devait à nouveau plancher sur la problématique du parking de la Croix-Blanche. Lors de cette séance, il a été décidé de nommer une Commission parlementaire, composée de 15 membres, ayant pour mission d'étudier les différentes variantes proposées pour le projet d'agrandissement en question.

Le rapport de dite Commission a été mis en discussion lors de la séance du Conseil communal du mardi 21 avril 2009 ; il a été accepté par 45 oui, 2 non et 17 abstentions.

PARCS DES VEHICULES ET MACHINES

Conformément aux prévisions budgétaires, nous avons fait l'acquisition : d'un transporter Aebi VT 450 (en remplacement du Reform Muli 860), d'une camionnette Citroën Nemo 1.4 i (en remplacement du VW Caddy 1.9 TDI), et d'un bus scolaire Nissan Interstar T 39 (en remplacement du Renault Master T 35).

Etat des véhicules et engins du Service des Travaux au 31 décembre 2009 :

Peugeot Boxer 2.8 HDI, 2004 ; Man, type 10.163 LAE, 2002 ; Transporter Aebi TP 67 K, 1988 ; Iseki TF 330, 2001 ; Iseki TF 330, 2001 ; Iseki TF 330, 2004 ; Lindner Unitrac 95 L, 2001 ; Mercedes-Benz 1120 A, 1990 ; John Deere 6400, 1997 ; Opel Campo 31 TD 4x4, 1998 ; Iveco Turbo Daily, avec pont basculant, 1999 ; balayeuse Bucher Citycat 5000, 2003 ; Boschung Pony DP 604 T 4x4, 2000 ; pelle mécanique Takeuchi, 2005 ; tondeuse hélicoïdale Sabo 600-3D, 1991 ; compresseur mobile Kaeser-Mobilair 28, 1987 ; rouleau vibrant, 1991 ; tondeuse "Sabo", 1995 ; Peugeot Boxer 2.8 HDI 350 LL, 2006 ; Mitsubishi Fuso Canter, 2007 ; Isuzu TFS 86, 2007 ; Renault, type Express 1.9 D, 1996 ; Opel Campo 31 TD 4x4, 1997 ; Heli CPCD 25, 2008 ; John Deere Elix 188 ; John Deere 285.

ECLAIRAGE PUBLIC

Une entreprise spécialisée a procédé au contrôle des éclairages sportifs (résistance aux intempéries – tempêtes notamment) sur les sites suivants : terrains de football du Bois-de-la-Chapelle, Stade de la Croix-Blanche, Complexe scolaire de Bois-Murat, et installations de tennis du Bois-de-Ban. Ces contrôles ont notamment permis de constater que les mâts sis au Bois-de-Ban (tennis) ne respectaient plus les normes en vigueur, et qu'ils devaient être changés (voir préavis municipal au Conseil communal n° 8/2010).

Le remplacement des lampes publiques a été fait par l'équipe de la Voirie.

Les têtes de candélabres ont été changées par des modèles de nouvelle génération, autorisant la mise en place d'ampoules économiques, partiellement le long de la route de la Croix-Blanche, et en totalité sur les chemins de la Girarde, des Orchez, de la Pécholettaz, ainsi que de la Vuilletaz.

Pendant les fêtes de fin d'année, l'habituelle décoration lumineuse a été installée sur le plat de la Croix-Blanche, ainsi que le long du chemin des Croisettes. Quant à la Place de la Croix-Blanche, elle arborait le même éclairage décoratif qu'en 2008 (nouveau).

SERVICES INDUSTRIELS

Dès le 1^{er} janvier 2009, le prix de l'abonnement au télé-réseau CityTV a été harmonisé pour l'ensemble des communes desservies par le réseau lausannois. Pour Epalinges, cela représente une baisse de CHF 3.-/mois, le prix de l'abonnement mensuel passant à CHF 26.90 (TTC).

Après les différentes augmentations du prix du gaz survenues en 2008, dues aux fortes hausses du prix du pétrole, les tarifs ont été revus à la baisse à 3 reprises dans le courant du printemps 2009.

La libéralisation du marché de l'électricité est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Au coût de l'énergie, sont désormais facturés en plus, une taxe d'utilisation du réseau, une taxe cantonale pour les énergies renouvelables, ainsi que l'émolument lié à l'usage du sol.

Dès le 1^{er} janvier 2008, le nouveau tarif des SIL introduit une finance annuelle de débit basée sur le diamètre du compteur. Cette nouvelle finance a permis de diminuer le prix unitaire au m³.

Le coût de l'éclairage public (consommation) s'est élevé à CHF 97'570.60. Quant à la ristourne, en faveur de notre commune, elle a été supprimée et remplacée par l'indemnité d'usage du sol dès le 1^{er} janvier 2008, selon décision du Conseil communal du 25 septembre 2007. Pour l'année 2009, c'est un montant de CHF 236'164.09 que les S.I. nous ont ristourné.

PARCS ET PROMENADES

L'équipe des jardiniers est composée de trois personnes et compte une dame dans ses rangs. Depuis la rentrée scolaire d'août 2008, une apprentie paysagiste a été engagée.

Les jardiniers communaux effectuent l'ensemble des travaux de création et d'entretien des espaces verts et des parcs, y compris les cimetières, ainsi que la décoration des bâtiments communaux et des fontaines publiques. Placés sous les ordres de l'adjoint du Chef du service des travaux, ils effectuent un travail remarquable pour lequel nous recevons souvent des compliments. Nous tenons ici à les en remercier.

ENLEVEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS

Le CIL est aujourd'hui opérationnel et le centre de transbordement du périmètre de Gedrel est en phase d'optimisation. Il sera achevé dès l'ouverture de la route de contournement de la Sallaz.

GEDREL est responsable du centre de compactage. Une convention entre la municipalité de Lausanne et GEDREL SA a été signée réglant les modalités d'exploitation.

Un dépliant "*Info & Intox s'initient au tri*" a été édité par le service des eaux, sols et assainissement et mis à disposition du public.

La Ville de Lausanne a accepté d'étendre aux communes du périmètre son offre d'activités de sensibilisation à l'environnement destinées aux classes lausannoises. En 2009, 17 classes palinzardes ont été visitées et 5 classes ont suivi une séance Info-énergie.

Dans le cadre du Marché de Noël, une centaine de personnes ont participé au concours "Têtes Vertes", organisé conjointement par Gedrel et la commune d'Epalinges; 87 questionnaires ont été complétés correctement, ce qui a permis à 14 personnes de gagner un bon d'achat dans l'un des restaurants de la commune et 20 personnes ont gagné un bon d'achat, d'une valeur de CHF 50.-, valable dans les deux centres commerciaux d'Epalinges (Migros & Coop).

Les frais de traitement des déchets spéciaux détenus par les ménages et non repris par les fournisseurs sont financés par l'Etat mais reportés sur les périmètres de gestion. Le principe de solidarité pour le paiement de l'élimination de ces déchets est accepté par les communes de GEDREL.

Le volume des déchets ménagers pris en charge par le transporteur privé, sans la déchetterie, est important.

Voici les chiffres pour 2009 :

- ordures ménagères : 1'770'950 tonnes (1'868.240 tonnes en 2008)
- déchets encombrants : 191'300 tonnes (158.630 tonnes en 2008)
- verre : 85'650 tonnes (83.550 tonnes en 2008)
- papier : 253.020 tonnes (256.020 tonnes en 2008)

La déchetterie du Giziaux donne entière satisfaction.

Nombre de passages enregistrés :

- En 2009 : 25'966
- en 2008 : 26'889

Le taux de recyclage est légèrement supérieur en 2009 à celui obtenu en 2008, soit 55,30 % (52.83 % en 2008).

Nous nous efforçons de sensibiliser le citoyen et les écoliers par des campagnes d'information, d'incitation au tri au moyen d'affiches, de brochures et d'interventions ciblées dans les écoles.

Commune d'Epalinges

Taux de recyclage 2009

	Déchets Compostables	Papier Carton	Verre	Métaux	Bois	Textiles	Appareils électroniques et ménagers	Plastique	Pet	Divers (sagex, liège, tétra, briques, etc.)
DESA	1038.100	298.555	165.370	109.271	156.425	11.942	64.473	60.512	10.360	11.231
Commune	45.400	253.200	85.650							
Total (en tonnes)	1083.500	551.755	251.020	109.271	156.425	11.942	64.473	60.512	10.360	11.231

Total général (en tonnes) des déchets recyclés : 2310.489
ordures ménagères : (incinérables) 1770.950
déchets encombrants : (incinérables) 96.440

Total des déchets 4177.879

Taux de recyclage : $\frac{2310.489}{4177.879} = 55.30 \%$

COLLECTEURS, EPURATION

Le projet de plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est terminé. Il a été adressé au Service des eaux, sols et assainissement de l'Etat de Vaud (SESA), en décembre 2008, pour examen préalable. Il est composé d'un rapport sur l'état des cours d'eau, d'un rapport sur l'état de l'infiltration, d'un rapport sur l'état des eaux claires parasites, et du débit d'eaux usées par temps sec.

C'est en date du 21 août 2009 que le SESA a retourné le projet de PGEE au bureau BBHN S.A., ingénieurs géomètres à Epalinges, en charge du dossier, avec remarques pour suite à donner.

Au moment de la rédaction du présent rapport, la Municipalité était dans l'attente de la production du dossier corrigé, de la part du bureau BBHN S.A., compte tenu des remarques formulées par le SESA. La date du lundi 12 avril 2010 a été bloquée à cet effet.

La mise en séparatif du quartier de Vennes, selon préavis municipal 1/2008 au Conseil communal, est partiellement terminée (tronçon Boissonnet – chemin des Abeilles – La Cigale).

La construction d'un nouveau collecteur séparatif, en remplacement du collecteur unitaire existant, au chemin de la Crausaz, a été dûment réalisée. L'enveloppe allouée par le Législatif, CHF 165'000.- (net TTC), a été respectée (préavis municipal 2/2009).

La construction d'un nouveau collecteur séparatif, en remplacement du collecteur unitaire existant, au chemin du Bois-de-Ban, a été dûment réalisée. L'enveloppe allouée par le Législatif, CHF 460'000.- (net TTC), a été respectée (préavis municipal 3/2009).

Durant l'année 2008, la STEP de Vidy a traité les eaux usées d'une moyenne de 193'997 équivalents-habitants-théoriques (moyenne de 176'808 en 2008). Les précipitations atmosphériques se sont élevées à 914 mm (1160 en 2008). Cette diminution des précipitations, - 21 % par rapport à 2008, se traduit par une augmentation de 10 % des équivalents-habitants-théoriques, les eaux usées domestiques et industrielles étant moins diluées par les eaux météoriques.

COURS D'EAU

Actuellement, selon les directives cantonales, les communes sont toujours responsables de l'entretien des cours d'eau non corrigés.

Aucun travail important n'a été effectué cette année.

ECOLES

INTRODUCTION DU DIRECTEUR DES ECOLES

En mars et avril 2009, le spectacle scolaire « On conte sur le M2 » a été présenté à la salle des spectacles à plus de 2000 spectateurs. Des élèves de 5ème année ont parcouru le pays des contes présentés par les classes du cycle initial et des cycles primaires. Environ 600 élèves sur scène durant 5 soirées reste toujours un moment magique ! Que tous les collaborateurs qui ont permis cette réalisation d'excellente qualité soient ici remerciés.

En prolongement du métro M2, le développement des cadences des bus TL 45 et 46 a facilité l'accès des élèves au complexe de Bois-Murat. L'achèvement de la boucle de rebroussement des bus a permis de libérer du trafic le préau du complexe de Bois-Murat et de le restituer entièrement aux élèves.

En parallèle à ces transports en commun utilisés par les élèves secondaires, un système de transports de collège à collège est toujours organisé par la direction des écoles lorsque les élèves primaires ne peuvent être scolarisés dans leur zone de recrutement. Un bus communal et un bus privé assurent ces déplacements.

Pour répondre au mieux à l'adéquation entre le lieu de vie de l'enfant (domicile – garderie – maman de jour) et son lieu de scolarisation, de nombreuses réflexions ont eu lieu entre la Municipalité et la Direction des écoles. En effet, certaines décisions communales concernant les garderies peuvent avoir des conséquences sur l'enclassement des élèves.

Il est relevé une augmentation des prises en charge des situations particulières d'élèves. Elle est notamment due au développement du travail en équipe pluridisciplinaire : enseignants, directeur, doyens, médecins, psychologues, logopédistes, éducateurs, etc, se réunissent pour trouver des solutions aux problèmes spécifiques d'un élève.

A noter que le service PPLS (psychologue – psychomotricité – logopédie en milieu scolaire) d'Epalinges fête ses 30 ans cette année.

La Direction des écoles a continué durant l'année 2009 à tout mettre en œuvre pour que les objectifs organisationnels, pédagogiques, financiers et ceux touchant à la gestion des ressources humaines soient atteints.

CORPS ENSEIGNANT

a) Composition au 1er janvier 2009

Au niveau primaire, l'établissement compte 52 maîtresses et maîtres dont 7 maîtresses à plein temps. Au niveau secondaire, 42 maîtresses et maîtres généralistes ou spécialistes, dont 20 à plein temps, partagent leur enseignement dans le cycle de transition et dans les voies secondaires de baccalauréat, générale ou à options. 8 maîtresses et maîtres spécialistes, dont 6 à plein temps enseignent à la fois à des élèves primaires et secondaires.

Ainsi, au 1er janvier 2009, le total des enseignants s'élève à 102 pour tout l'établissement.

b) Composition au 1^{er} août 2009

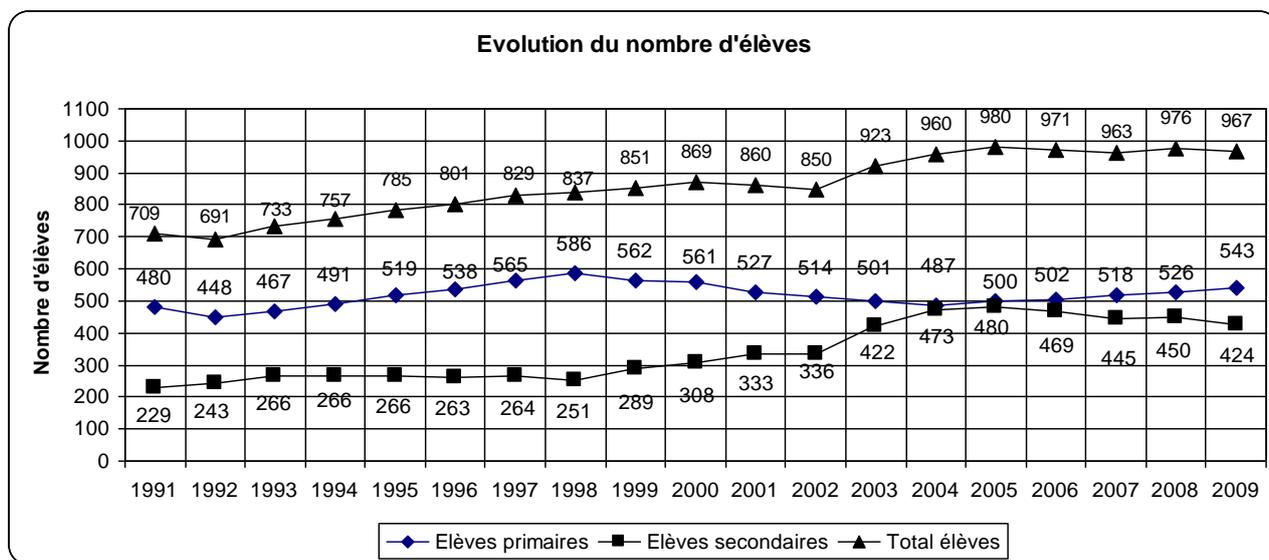
Au niveau primaire, l'établissement compte 51 maîtresses et maîtres dont 7 maîtresses à plein temps. Au niveau secondaire, 44 maîtresses et maîtres généralistes ou spécialistes, dont 21 à plein temps, partagent leur enseignement dans le cycle de transition et dans les voies secondaires de baccalauréat, générale ou à options. 7 maîtresses et maîtres spécialistes, dont 6 à plein temps enseignent à la fois à des élèves primaires et secondaires.

Ainsi, au 1er août 2009, le total des enseignants s'élève à 102 pour tout l'établissement.

Liste des classes avec maîtres de classe et effectifs

2008-2009		Effectif au 1er octobre 2008		2009-2010		Effectif au 1er octobre 2009	
Classe	Lieu	Nom enseignant(e)		Classe	Lieu	Nom enseignant(e)	
CIN/1	BM	S. Kropf/M. Briguet	22	CIN/1	BM	S. Kropf/M. Briguet	21
CIN/2	BM	I. Borel/A. Mercier	22	CIN/2	BM	I. Borel/A. Mercier	17
CIN/3	OF	J. Isaaz/A-L. Reymond	18	CIN/3	BM	N. Jayet	20
CIN/4	OF	H. Leuba	18	CIN/4	OF	J. Isaaz/A-L. Reymond	20
CIN/5	OF	A. Favre/E. Hostettler	18	CIN/5	OF	H. Leuba	18
CIN/6	GC	S. Fischer/M.-L. Bigler	20	CIN/6	OF	A. Favre/E. Hostettler	19
CIN/7	CH	A. Di Giandomenico/Ch. Fleury	21	CIN/7	GC	S. Fischer/M.-L. Bigler	20
CIN/8	VI	V. Lienhard	21	CIN/8	CH	A. Di Giandomenico/Ch. Fleury	17
CYP1/11	BM	F. Hürlimann	20	CIN9	VI	V. Lienhard	20
CYP1/12	BM	L. Schwerzmann/FI. Pfyffer	21	CYP1/11	BM	G. Voirol/F. Pachoud	17
CYP1/13	OF	S. Amstutz/C. Guignet	21	CYP1/12	BM	V. Ansermet	17
CYP1/14	OF	N. Miserez/K. Graff	22	CYP1/13	OF	S. Harel/S. Gloor-Bachofner	18
CYP1/21	BM	G. Voirol/F. Pachoud	18	CYP1/14	OF	N. Barthlomé	17
CYP1/22	BM	V. Ansermet	18	CYP1/15	VI	M. Vadimon/S. Pittet	23
CYP1/23	OF	S. Harel/S. Gloor-Bachofner	21	CYP1/21	BM	F. Hürlimann/S. Pittet	20
CYP1/24	OF	N. Barthlomé	22	CYP1/22	BM	L. Schwerzmann/FI. Pfyffer	21
CYP1/25	VI	M. Nicollier	21	CYP1/23	OF	C. Guignet/S. Amstutz	19
CYP2/31	BMC	L. Gemmiti/M. Logan	23	CYP1/24	OF	N. Miserez/K. Graff	21
CYP2/32	B	S. Gloor/C. Siegrist	22	CYP2/31	BM	L. Sonrel/M. Pasche	19
CYP2/33	CB	A.-C. Meylan/M. Signorini	21	CYP2/32	BM	I. Rochat	19
CYP2/34	CH	C. Vuagniaux/M. Signorini	21	CYP2/33	CB	D. Sordet/V. Stockar	20
CYP2/41	BM	L. Sonrel/M. Pasche	25	CYP2/34	CB	F. Schmidt	20
CYP2/42	CB	D. Sordet/V. Stockar	20	CYP2/35	VI	S. Voeffray/E. Moret	23
CYP2/43	VI	F. Schmidt	20	CYP2/41	BM	R. Gemmiti/M. Logan	24
CYP2/44	BM	E. Moret/S. Voeffray	22	CYP2/42	CB	S. Gloor/C. Siegrist	22
DEP1		M. Riesen/S. Voeffray	8	CYP2/43	CB	A.-C. Meylan/M. Signorini	22
				CYP2/44	CH	C. Vuagniaux/G. Rochat	24
				DEP1	BM	G. Schächli	5
			Total primaire				Total primaire
			526				543
5/1	BM	D. Ermatinger	20	5/1	BM	O. Fischer	22
5/2	BM	A. Bourqui	20	5/2	BM	A. Breitler	22
5/3	BM	J. Valley	20	5/3	BM	A. Bridel	22
5/4	BM	A. Schwitzguébel	20	5/4	BM	C. Moix-Bagyo	22
5/5	BM	F. Metral	20	6/1	BM	D. Ermatinger	20
6/1	BM	F. Nichele	22	6/2	BM	A. Bourqui	20
6/2	BM	A. Breitler	21	6/3	BM	J. Valley	20
6/3	BM	A. Bridel	21	6/4	BM	A. Schwitzguébel	19
7VSB/1	BM	N. Witz	25	6/5	BM	F. Métral	20
7VSB/2	BM	Ph. Wehrli	25	7VSB/1	BM	S. Gharbi	15
7VSG	BM	M. Jenny	20	7VSB/2	BM	A. Cuenca	15
7VSO	BM	A. Amstutz	19	7VSG	BM	A. S.-Moix	18
8VSB/1	BM	M.-A. Schneider	19	7VSO	BM	F. Nichele	18
8VSB/2	BM	S. Rutishauser	17	8VSB/1	BM	N. Witz	25
8VSG	BM	J.-L. Magnenat	26	8VSB/2	BM	Ph. Wehrli	24
8VSO	BM	F. Ermatinger	13	8VSG	BM	M. Jenny	14
9VSB/1	BM	E. Thorens	26	8VSO	BM	A. Amstutz	16
9VSB/2	BM	A. Cuenca	25	9VSB/1	BM	M.-A. Schneider	19
9VSG/1	BM	A.-S. Moix	15	9VSB/2	BM	S. Rutishauser	17
9VSG/2	BM	S. Gharbi	17	9VSG	BM	J.-L. Magnenat	21
9VSO	BM	J.-M. Baatard	19	9VSO	BM	F. Ermatinger	14
DES/1	BM	Ph. Rochat	11	DES/1	BM	Ph. Rochat	11
DES/2	BM	R. Gresslin	9	DES/2	BM	R. Gresslin	10
			Total secondaire				Total secondaire
			450				424
			Total établissement				Total établissement
			976				967

ELEVES



TRANSPORTS SCOLAIRES

En prolongement du métro m2, le développement des cadences des bus TL 45 et 46 a facilité l'accès des élèves au complexe de Bois-Murat. L'achèvement de la boucle de rebroussement des bus a permis de libérer du trafic le préau du complexe de Bois-Murat et de le restituer entièrement aux élèves.

En parallèle à ces transports en commun utilisés par les élèves secondaires, un système de transports de collège à collège est toujours organisé par la direction des écoles lorsque les élèves primaires ne peuvent être scolarisés dans leur zone de recrutement. Un bus communal et un bus privé assurent ces déplacements.

SANTE SCOLAIRE

L'organisation des dépistages et des visites médicales se fait directement avec les maîtres concernés et les doyens (contrôles de santé, vaccinations, dépistages dentaires, etc.).

En chiffres et pour un semestre, l'activité du médecin scolaire et de l'infirmière scolaire se résume pour l'essentiel de la façon suivante : dépistage de vue et d'audition dans six classes de CIN 2^{ème} année, soit 44 élèves ont été contrôlés par l'infirmière scolaire, pour des dépistages de vue et d'audition. Deux élèves ont été signalés à leurs parents pour une diminution de l'acuité visuelle et 1 élève pour une diminution de l'acuité auditive.

69 élèves de 7^{ème} ont été vaccinés : 18 pour le rappel diphtérie-tétanos, 1 pour le rappel diphtérie-tétanos et poliomyélite, 31 pour la 1^{ère} dose de l'hépatite B, 19 pour la première dose du vaccin contre le papilloma virus. En outre, l'infirmière scolaire a donné une information sur les vaccins dans toutes les classes de 7^{ème} et DES2 (5 classes), soit au total 75 élèves.

Des interventions en classe sur une thématique particulière ont été nécessaires : 5 interventions sur le thème de la différence concernant une élève naine de première primaire, dans les classes de CIN et 1^{ère} primaire; 1 annonce de maladie (greffe cardiaque) dans une classe de 8^{ème}; 1 rencontre de médiation dans une classe de 6^{ème} pour une jeune fille bouc-émissaire; 2 interventions concernant la drogue (1 dans une classe de 7^{ème} et 1 dans une classe de 8^{ème}); 1 intervention "jeu-violence-oser dire non" dans une classe de 2^{ème}; 1 intervention sur le Sida dans une classe de 8^{ème}; 1 animation-expérience sur le Sida et la sexualité avec 72 élèves de 9^{ème} (en collaboration avec les maîtres de sciences); 5 interventions à propos des poux dans des classes de CIN et CYP.

De janvier à décembre, l'infirmière a effectué 233 consultations d'élèves : 137 pour malaises divers tels que maux de tête, de ventre, nausées, vertiges, dyspnée, refroidissements, etc.; 75 pour des accidents tels que entorses, contusions, plaies diverses, suspicion de fracture, etc.; 21 pour des suivis d'élèves en difficulté (scolaire, psychologique, familial, etc.); 12 élèves envoyés à l'hôpital pour des fractures, produits toxiques dans les yeux, difficultés respiratoires.

D'octobre à novembre, un dépistage dentaire a été effectué, comme chaque année, par le dentiste scolaire, auprès de tous les élèves de l'établissement.

SERVICE DE PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITE ET LOGOPEDIE EN MILIEU SCOLAIRE (PPLS)

Epalinges est rattachée à la Couronne de la région Nord-Ouest lausannoise (CRENOL).

En 2009, le service PPLS d'Epalinges fête ses 30 ans !

L'équipe est actuellement composée de Mme Corinna Merian, psychologue et responsable d'équipe, Mme Fabienne Gloor, psychologue, qui est en congé de maternité et est remplacée par Melle LineMüller (jusqu'en juin 2010), de Mmes Annie Meige, Muriel Steiner et Catherine Nusbaumer (récemment rentrée de son congé de maternité), toutes trois logopédistes, de Mme Marianne May, psychomotricienne, et de Mme Caroline Dufour, stagiaire logopédiste. Le pourcentage total du temps de travail des spécialistes est de 2, 45 postes, conformément à la norme cantonale qui est de 2, 5 postes pour 1000 élèves.

La responsable de notre région CRENOL (couronne de la région nord-ouest lausannoise) est Mme Marta Mejia, qui remplace M. Daniel Jeanhenry, parti à la retraite en juin de cette année.

Pour 2009, la participation palinzarde à l'organisation régionale CRENOL s'est chiffrée à CHF 1'349.20 (contre CHF 1'196.50 en 2008).

Quels sont les enfants qui peuvent être aidés par un(e) spécialiste PPLS ?

Les logopédistes apportent leur aide aux enfants présentant des troubles de la communication, du langage oral ou écrit.

La psychomotricienne reçoit, quant à elle, des enfants qui éveillent l'attention pendant les cours de gymnastique, de travaux manuels ou les activités d'écriture, ou qui se font remarquer par leur faible capacité de concentration.

Les psychologues rencontrent principalement des enfants ayant des difficultés en lien avec des préoccupations familiales comme un divorce, des conflits de couple, des parents peu disponibles ou, au contraire trop exigeants par rapport aux résultats à l'école. Ces préoccupations peuvent générer des émotions (tristesse, peur, colère,...) ressenties de manière si intense qu'elles empêchent les enfants d'entrer dans les apprentissages scolaires. D'autres problématiques, telles que les troubles d'hyperactivité, les troubles anxieux (peurs, phobie, angoisse), un HPI (= Haut Potentiel Intellectuel).

L'évaluation

Lorsque les parents en font la demande, les spécialistes procèdent à une investigation, ou bilan, de 3 à 6 séances, afin de cerner plus précisément les difficultés et les compétences de l'enfant, et poser éventuellement un diagnostic. Il arrive également qu'à l'issue du bilan, un complément auprès d'un autre spécialiste soit demandé (neuro-psychologue, ORL...), pour affiner les observations. Une fois le profil de l'enfant mieux défini, il faut trouver le meilleur moyen de l'aider: partir de ses ressources pour remédier à ses dysfonctionnements.

L'aide

Le service PPLS d'Epalinges a développé plusieurs manières d'intervenir auprès des enfants et de leurs familles. Il propose notamment :

- Des suivis individuels où le spécialiste travaille seul avec l'enfant ;
- Des suivis en groupe, où les enfants présentent des difficultés assez semblables (groupes langagiers, de psychomotricité, de gestion du stress, d'estime de soi,...) ;
- Des suivis familiaux: le spécialiste travaille avec l'ensemble de la famille ;
- Des concertations avec des enseignants pour leur donner les outils nécessaires afin d'accompagner les élèves en difficulté.

En conclusion

Bien que le temps de travail, réparti de manière différente depuis la reprise des services PPLS par le Canton (ex : 30% de moins pour la logopédie) soit péjoré par la charge administrative toujours accrue (statistiques, rapports, divers formulaires,...), l'équipe PPLS n'a pas perdu de sa motivation et souhaite encore développer d'autres types d'interventions.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Le rôle du conseiller en orientation est d'accompagner les élèves qui le souhaitent dans leurs démarches d'élaboration et de réalisation d'un projet scolaire et/ou professionnel. Le travail d'orientation s'effectue principalement avec les élèves de 8^{ème} et 9^{ème} année ou en âge de quitter l'école. Les prestations décrites ci-dessous donnent un aperçu de ce qui est proposé aux élèves dans le cadre de l'orientation scolaire et professionnelle :

- Séances en classe de sensibilisation au choix professionnel et d'information sur différents métiers ou formations ;
- Entretiens individuels avec les élèves, parfois accompagnés des parents qui le désirent, afin de les aider dans leurs démarches d'orientation : connaissance de soi, exploration de ses intérêts professionnels, connaissances des filières de formation et leurs débouchés ;
- Tests (aptitudes et/ou intérêts) ;

- La mise à disposition de documents : fiches Infop, (fiches d'information sur des professions), fiches Ecol'Info, dossiers sur des métiers ou des écoles, DVD relatif à différentes professions, la plupart de ces documents se trouvent sur le site Internet www.vd.ch/orientation;
- Soutien psychologique ponctuel en cas de difficultés personnelles et collaboration avec d'autres professionnels si nécessaire : infirmière scolaire, médiateur, psychologue scolaire ou médecin traitant ;
- Aide en vue de trouver une place de stage, une place d'apprentissage, une solution de formation ou d'intégration professionnelle pour les élèves qui en ont besoin. Les élèves ont, entre autres, accès à notre bourse de places d'apprentissage réalisée à partir d'une enquête menée par les centres d'orientation auprès des entreprises formatrices du canton. Cette liste est régulièrement mise à jour et peut être consultée le site Internet www.vd.ch/orientation ;
- Information continue tout au long de l'année sur les différentes manifestations liées à la formation (portes ouvertes d'écoles ou d'entreprises, salons de l'apprentissage, visites Info-métiers, etc.).

En ce qui concerne les choix des élèves en juillet 2009 nous observons la répartition suivante :

Elèves de la classe de développement

Garçons

Fille

1 inscription à la Transition - Ecole - Métier de la Fondation Verdeil

Elèves de la voie secondaire à options

Garçons

Filles

1 apprenti cuisinier
 1 apprenti horticulteur - paysagiste
 1 apprenti électricien de montage
 1 apprenti carrossier - tôlier
 1 apprenti peintre en bâtiment
 1 apprenti charpentier
 1 apprenti agent d'exploitation
 1 apprenti charpentier
 1 inscription au raccordement I

 1 élève en séjour linguistique
 1 élève à la recherche d'une solution

1 préapprentissage de coiffeuse

 1 inscription au raccordement I
 3 inscriptions à l'OPTI
 1 inscription au Semestre de motivation
 1 stage d'assistante socio-éducative
 1 élève à la recherche d'une place de gestionnaire du commerce de détail

Elèves de la voie secondaire générale

Garçons

Filles

1 apprenti automaticien ETML
 1 apprenti polymécanicien ETML
 1 apprenti pâtissier - confiseur
 1 apprenti employé de commerce
 1 apprenti horticulteur
 1 apprenti gestionnaire du commerce de détail
 5 inscriptions au gymnase ECGC
 1 inscription à l'OPTI
 1 redoublement

1 apprentie cuisinière
 2 apprenties assistante en pharmacie

 9 inscriptions au gymnase ECGC
 7 inscriptions à l'OPTI

Elèves de la voie secondaire de baccalauréat

Garçons

23 inscriptions au gymnase Ecole de maturité

Filles

27 inscriptions au gymnase Ecole de maturité

1 inscription au gymnase ECGC

Au terme de la scolarité obligatoire, la majorité des élèves choisit de poursuivre sa formation par un apprentissage ou des études au gymnase. Certains élèves ont besoin d'une année de transition à l'OPTI, dans un semestre de motivation, en préapprentissage, en stage de longue durée ou en séjour linguistique.

REFECTOIRE SCOLAIRE

Depuis le 1er septembre 2003, les écoles disposent d'un réfectoire scolaire. La confection des repas, et leur livraison, sont assurées par Concordance S.A., depuis la rentrée scolaire d'août 2008 (précédemment, Novae Restauration S.A.). Outre la satisfaction, de manière générale, des jeunes, cette solution comporte l'avantage de pouvoir prendre en considération les intolérances alimentaires (au poisson, au gluten et au lactose). Ce ne sont pas moins que quatre à cinq menus différents qui peuvent être proposés chaque jour, si l'on ajoute à cette liste les végétariens et les jeunes qui, pour des motifs religieux, ne mangent pas de porc.

Initialement, le réfectoire avait été prévu pour les enfants scolarisés en secondaire (5e à 9e année). Toutefois, depuis la rentrée d'août 2006, des élèves de 3e et 4e, inscrits auprès de la Trottinette (dès août 2007, également des élèves de 2e) y prennent le repas avec deux éducateurs de cette structure). Enfin, depuis la rentrée d'août 2007, cette solution a été appliquée, avec l'encadrement d'une éducatrice, à un groupe de jeunes fréquentant la Fondation de Verdeil ; cette cohabitation a été intéressante, mais cette institution disposant maintenant de nouveaux locaux, la collaboration a pris fin en juillet 2009.

Un bulletin d'information (à publication irrégulière), appelé « Réfectoire News », était distribué ponctuellement aux élèves, afin de les faire participer à la vie du réfectoire. Une surcharge de travail du responsable l'a contraint à y mettre fin à l'automne 2008.

En juin 2006, le label « Fourchette verte junior » a été obtenu ; il distingue les établissements répondant à des critères d'équilibre alimentaire, de tri des déchets et de respect de l'environnement.

Durant l'année scolaire écoulée, ce ne sont pas moins de 8'674 repas qui ont été servis, ce qui correspond à une moyenne hebdomadaire de 228.26 repas, ou, en d'autres termes, à une augmentation de 8.56% de la fréquentation par rapport à l'année 2007/2008, ou de 45.59% par rapport à l'année d'ouverture!

Durant la semaine du 14 au 18 décembre 2009, le 40 000^{ème} repas a été servi, et il peut apparaître comme possible que le 50 000^{ème} repas soit atteint cette année encore.

Au 18 décembre (début des vacances de Noël), la moyenne hebdomadaire se chiffrait 274.40 repas, soit une augmentation de 9.48% par rapport à la période précédente. Cette constante augmentation de la fréquentation du réfectoire a conduit la Municipalité à majorer quelque peu le taux d'occupation du poste de l'aide de cuisine et celui du responsable.

BIBLIOTHEQUE DES JEUNES

En 2009, la bibliothèque a accueilli 75 visites de classe. Les principaux buts sont l'éveil du goût et de l'intérêt pour la lecture ainsi que l'acquisition progressive de l'autonomie de la recherche de documents à la bibliothèque.

A chaque visite, les collaboratrices dispensent des explications, des informations, présentent les nouvelles acquisitions, leurs "coups de cœur" et, le plus souvent, une lecture intervient. Invariablement, de nombreux élèves reviennent s'inscrire ou se réinscrire, après chaque visite, et deviennent des lecteurs plus réguliers.

Durant l'année, la bibliothèque a mis 28'242 livres et documents divers à disposition (dont 2'487 livres empruntés par des classes). Sur 2'321 lecteurs inscrits, 939 sont des enfants, 759 adolescents et 624 adultes. 726 inscrits sont des actifs et en 2009, 158 nouvelles inscriptions ont été enregistrées; il s'agit là d'un record.

Si 621 documents ont été supprimés des étagères de la bibliothèque, 698 nouveaux livres et 218 périodiques ont permis d'enrichir l'offre.

Au 31 décembre 2009, la bibliothèque et la salle de documentation comptaient 20'916 livres et autres documents, dont 3'733 oeuvres appartiennent à la salle de documentation de l'école.

CULTES

Les communes de Lausanne, Savigny et Epalinges sont liées par une convention en ce qui concerne les frais d'entretien courant de la paroisse catholique de St-Etienne, sise à la route d'Oron. D'après l'annexe 1 de la convention font partie de ces frais et sont, par conséquent, à la charge des communes :

- les travaux d'entretien et de réparation courants des bâtiments d'église et des locaux pour l'instruction religieuse;
- la fourniture, l'entretien et la réparation du mobilier des bâtiments d'église nécessaires au culte et à l'instruction religieuse;
- les frais d'eau, d'électricité, de chauffage et de nettoyage des bâtiments et locaux précités.

Le 7 avril 2008, nous avons signé la convention de subventionnement des frais d'entretien et d'exploitation du lieu de culte de la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV). Son entrée en vigueur est arrêtée au 1er janvier 2008. Conclue pour une durée de deux ans, elle prévoit une clé de répartition en fonction du nombre de membres de la CILV domiciliés dans chaque commune. Seules les communes comptant plus de 10 fidèles participent aux frais forfaitaires d'un montant de CHF 30'000.-. Pour Epalinges, comptant 38 membres parmi ses habitants, c'est la somme de CHF 1'069.40 qui a été versée en 2009, à l'instar de 2008.

A la suite de différents contacts avec des responsables lausannois, il avait été envisagé d'entreprendre des travaux importants de réfection de la charpente et de la toiture de l'Eglise des Croisettes. Un premier devis, établi par l'architecte mandaté avec l'accord du Conservateur cantonal des monuments des sites, prévoyait une dépense de CHF 600'000.-. Dans cette perspective, un préavis de la Municipalité au Conseil communal devait être déposé en automne 2008, afin que le chantier puisse être ouvert au printemps 2009, la part de la dépense pour Epalinges, soit CHF 300'000.-, ayant été portée au plan des investissements.

Les réalités budgétaires ont contraint la Municipalité de Lausanne à repousser ce projet jusqu'en 2012. Des collaborateurs du Service d'architecture ont conclu que moyennant des contrôles renforcés, ce délai d'intervention pouvait être différé.

Le Secrétaire général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, par son courrier de juin 2009, a informé la Municipalité que l'installation de sonorisation de l'Eglise des Croisettes était en très mauvais état, et qu'il était nécessaire de la remplacer. Le coût total de l'opération est estimé à CHF 11'812.-, dont le 50% à la charge de la commune d'Epalinges (selon convention). L'Exécutif en a pris bonne note ; cette dépense est incluse dans les comptes 2009.

POLICE

SERVICE DE POLICE

Au 31 décembre 2009, le Corps de police était composé de sept agents en uniforme et d'un assistant de police.

Un poste de collaborateur était vacant à la suite du départ, au 28 février 2009, de l'agt Cyrille Gavin. Pour le remplacer, la Municipalité a engagé, dès le 1^{er} avril 2009, l'app. Olivier Desbaillet, suite à sa postulation spontanée. Célibataire, âgé de 36 ans, M. Desbaillet a suivi l'Ecole de Gendarmerie de la Police cantonale genevoise, avant d'œuvrer dans la sécurité chez Nestlé, ainsi qu'à l'Aéroport International de Genève, et enfin en qualité d'enquêteur au Service Social de Lausanne, juste avant de rejoindre les forces de Police palinzardes. Il s'est très rapidement intégré.

Les tâches confiées à la Police municipale sont mentionnées dans le rapport de gestion 2007; nous ne les rappellerons pas ici.

La collaboration avec le poste de Gendarmerie continue à satisfaction. La votation sur la Police unique n'a créé aucune animosité entre les deux corps, à Epalinges en tout cas ! Rappelons que depuis 1998, le poste de Gendarmerie d'Epalinges s'est déplacé de la route de la Croix-Blanche 33, dans les locaux de la police communale, ceci afin de faire réception commune. Le Sgt Francis Etienne entame sa troisième année en tant que responsable du poste de Gendarmerie. Les compétences, les qualités humaines et les bons sens de ce gendarme sont des atouts qui nous permettent de collaborer parfaitement avec lui. Il trouve toujours un collaborateur de la Police municipale s'il a besoin d'appui, par exemple pour procéder à une interpellation suite à la délivrance d'un mandat d'amener par un magistrat instructeur, ou pour partir en patrouille. Quant à la Police municipale, si elle arrête par exemple une personne en possession de produits stupéfiants, du fait de la délégation restreinte des compétences qui lui sont, pour le moment, attribuées par le Cdt de la Police cantonale, elle bénéficie toujours de l'aide du Sgt Etienne qui peut traiter l'affaire à Epalinges, sans avoir recours à une patrouille du Centre de la Blécherette.

Globalement, le nombre des interventions est stable, par rapport à 2008, dans tous les secteurs (voir graphique). On note une légère baisse des déprédations en 2009. Moins de graffitis et de tags et moins de rapports constats pour dommages à la propriété sur les biens publics. Par contre, on note une augmentation des plaintes enregistrées au poste de Police par rapport à 2008, sachant que n'importe quel citoyen peut se présenter au poste d'Epalinges pour y déposer plainte, où qu'il se soit fait voler ou ait subi des dommages à la propriété.

En chiffres, les tâches administratives de la police se traduisent comme suit : 124 plaintes (82 en 2008), de 40 rapports de constats (28), 167 procès-verbal de contravention (144), 1126 amendes d'ordre (1927), établissement de 512 cartes d'identité (838), de 266 passeports (678) et 115 passeports biométriques (65), transmission de 638 commandements de payer (646), 42 rapports de naturalisation (32), 32 enquêtes spéciales (28), 23 rapports pour personnes en situation irrégulière (37).

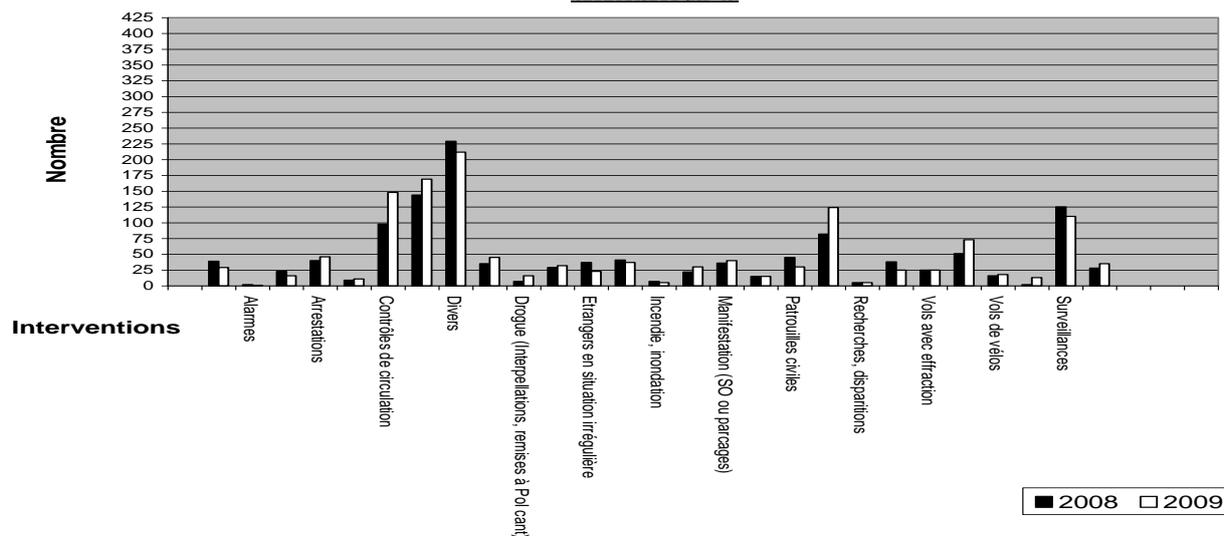
Le nombre des amendes d'ordre est légèrement en baisse par rapport à 2008. En 2009, la police municipale a posé 1126 amendes d'ordre pour un montant total de CHF 82'090.-. On constate malheureusement une fois de plus qu'une des infractions majeures est le défaut du disque de stationnement derrière le pare-brise. Cela est regrettable si l'on pense qu'à Epalinges, toutes les zones de stationnement sont gratuites. Il suffit pour cela d'apposer son disque et de respecter le temps de parcage dévolu à la zone où l'on stationne.

Signalons encore que la Police municipale a recensé 515 chiens, qu'elle est intervenue à 7 reprises pour faire enlever des voitures hors d'usage (10), qu'elle a enregistré 88 objets trouvés (108).

SERVICES D'ORDRE

Par rapport à 2008, l'année 2009 fut très calme, aucun évènement majeur n'ayant nécessité la mise en place d'un service d'ordre conséquent à Epalinges.

STATISTIQUES



NOMBRE D'INTERVENTIONS EFFECTUEES PAR LA POLICE MUNICIPALE

	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Accidents (1ère intervention ou arrangement à l'amiable)	39	29
Alarmes	2	1
Appels au secours	23	16
Arrestations	40	46
Bruit	9	11
Contrôles de circulation	98	148
Dénonciations	144	169
Divers	229	212
Domages à la propriété	35	45
Drogue (Interpellations et remise aux gendarmes)	7	16
Etablissements publics (contrôles)	29	32
Etrangers en situation irrégulière	37	23
Examens de situation	41	37
Incendie, inondation	7	5
Mandat d'amener, conduite personne signalée	22	30
Manifestation (SO ou parcages)	36	40
Ouverture de véhicule	15	15
Patrouilles civiles	45	30
Plaintes	82	124
Recherches, disparitions	5	5
Service de circulation	38	25
Vols avec effraction	25	25
Vols simples	51	73
Vols de vélos	16	18
Vols de véhicules	2	13
Surveillances	125	110
Services funèbres	28	35
TOTAL	1230	1333

INHUMATIONS

Les convois funèbres sont confiés aux Pompes funèbres Cassar S.A. (concessionnaire officiel). Les familles sont cependant libres de passer par une autre entreprise.

L'administration communale (Police) a enregistré 81 décès (89 en 2008). Sur ce nombre, 36 corps ou urnes ont été inhumés dans les cimetières d'Epalinges (37) dont 9 venant d'autres communes (12). En outre, les cendres de 7 personnes ont été versées dans la "Tombe du souvenir" (10).

35 personnes décédées à Epalinges (la plupart à Sylvana) ont été inhumées dans une autre commune (40).

CIRCULATION, SIGNALISATION ROUTIERE

La zone 30 km/h dans le secteur des chemins des Planches, Raidillon et Pré-d'Yverdon a été mise en place à la fin de l'année 2008. Cela implique, notamment, un changement du sens de circulation du sens unique du chemin des Planches, afin de dissuader le transit sur ce chemin.

La Commune avait une année pour contrôler, avec l'aide du canton, si le 85 % des véhicules respectent correctement cette mesure mise en place.

Or, il ressort du courrier du 28 janvier 2010, du Service des routes, que suite au contrôle statistique des vitesses dans la zone 30 km/h, les objectifs n'ont pas été atteints dans 2 secteurs sur 3, soit ch. du Pré d'Yverdon et au chemin du Raidillon. Un délai d'une année, à compter de la réception de la décision, est imparti à la commune d'Epalinges pour se conformer aux exigences légales en soumettant, pour examen préalable, un projet de mesures supplémentaires.

Le personnel de la Police a assisté à de nombreux rendez-vous de chantier sur le réseau routier palinzard.

Il a aussi pris part activement au développement de la place de rebroussement tl au chemin du Grand-Pré, dernier maillon des infrastructures du réseau 08 des Transports publics de la région lausannoise (TL), pour les lignes 45 et 46. Ainsi, la sécurisation de la chaussée est quasi-totale au Collège de Bois-Murat, seuls les petits bus scolaires ayant désormais accès à la route qui traverse le site.

Notons que la suppression d'une quinzaine de places de parc au chemin des Tuileries, a été nécessaire afin de faciliter le croisement avec les bus tl. A ce jour, ce changement n'a pas occasionné de report de parcage sauvage dans le secteur.

Toujours au point de vue stationnement, en 2009, il a fallu revoir une nouvelle fois le temps de stationnement sur certaines zones de parcage dans notre localité. En effet, certains automobilistes indélicats avaient pris l'habitude de prendre les zones de parc limitées à 8h00, et situées à proximité du plat de la Croix-Blanche, pour un parking relais. En trichant sur leur heure d'arrivée et en laissant ainsi leur véhicule plus de temps que de raison, ces usagers occupaient durablement des places de parc, ceci malgré les contrôles effectués. Cela empêchait les utilisateurs normaux de stationner, entraînant du coup des reports de circulation dans certains secteurs et à certaines heures de la journée. Face à cette situation, la Municipalité a décidé de réduire de 8 heures à 4 heures de temps de stationnement maximum. Le résultat ne s'est pas fait attendre puisque, dès lors, il a été constaté que plus de places de parc étaient disponibles dans le secteur, à toute heure de la journée.

La Gendarmerie vaudoise a procédé, à 11 reprises, à des contrôles de vitesse sur la commune. La proportion des dénonciations (par rapport aux véhicules contrôlés) varie entre 2 et 10 %.

La Police municipale a installé une cinquantaine de signaux routiers. Suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme en matière de signalisation routière, en 2012, le remplacement d'une partie des panneaux usagés s'est poursuivi pour être en conformité avec cette norme.

D'autre part, une partie de la signalisation horizontale (marquage) a été refaite ou complétée sur le territoire communal. Lors de la réfection de la seconde partie de la route du Village, nous avons terminé de marquer la piste cyclable de chaque côté de la chaussée.

L'attribution des numéros d'immeuble s'est poursuivie partout où cela s'est avéré nécessaire, notamment aux endroits où de nouvelles constructions ont vu le jour.

SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS

L'association intercommunale pour la réglementation du service des taxis regroupe les communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Lausanne, Paudex, Pully, Le Mont, Prilly et Renens. Ses statuts ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 13 août 2003.

Le but de l'association est de mettre sur pied une réglementation du service des taxis sur le territoire des communes associées, d'appliquer cette réglementation et d'en contrôler le respect. Epalinges est représentée au conseil intercommunal (un délégué issu du conseil communal et le municipal en charge de la police). Le Commissaire Yves Glayre est également membre de la commission administrative.

Le Règlement sur le central d'appel unique des taxis A est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2008, et c'est Taxis Services Sàrl qui a remporté le droit d'exploiter le central unique qui couvre le périmètre du service intercommunal.

Dès le 1^{er} janvier 2009, chaque exploitant de taxi au bénéfice d'une autorisation de type A (permettant l'usage accru du domaine public en stationnant sur les places officielles), a dû s'affilier chez Taxis Service Sàrl. Le service public des taxis doit ainsi être sensiblement amélioré, du fait que les clients ne s'adressent désormais plus qu'à un central pour la commande d'un véhicule.

Cependant, une poignée d'irréductibles indépendants, en guerre contre l'Autorité depuis plusieurs années, a fait refusé de se soumettre aux nouvelles dispositions du Règlement sur le central d'appel, engendrant l'ouverture d'une énième procédure devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP). Ainsi, jusqu'à droit connu, ces chauffeurs de taxis travaillent en libre en attendant une décision de justice.

CONTROLE DES HABITANTS

Le bureau de contrôle des habitants est composé de deux personnes à temps plein et d'une collaboratrice à temps partiel (40 %); il s'occupe également de la Police des étrangers.

Le CH a enregistré 1'792 mutations (990 arrivées, 802 départs) contre 1'674 en 2008. Il s'est occupé en outre de 2'034 dossiers d'étrangers (1'937).

Les autres évènements (mariages, divorces, naissances, décès, changements d'adresses, etc.) ne sont pas comptabilisés mais ils conduisent, chaque fois, à la mise à jour du fichier.

Au 31 décembre 2009, Epalinges comptait 8'398 habitants contre 8'210 une année auparavant, selon la répartition suivante : 3'563 femmes (3'488 en 2008), 3'266 hommes (3'164), 744 filles (741), 825 garçons (817). La population suisse était au nombre de 6'364 (6'273) ou 75.78 % (76.40 %).

En ce qui concerne les religions, la situation était la suivante : 3'044 personnes de confession protestante (3'088) ou 36.25 % de la population totale, 3'230 personnes de religion catholique (3'172) ou 38.46 %, 2'124 autres croyances ou sans confession (1'950) ou 25.29 %.

FEU

Le corps des sapeurs-pompiers était composé de 60 membres dont 8 de l'état-major et de 9 recrues.

Les membres de l'état-major et du groupe "permanence" (9 hommes au total) peuvent être alarmés 24 heures sur 24. Le groupe "diurne" (8 personnes) est à disposition du lundi au vendredi de 6 h. à 18 h. Les groupes "nocturnes" (16 personnes au total) sont de permanence la semaine ainsi que le week-end. Les sapeurs-pompiers de la compagnie (détachement d'appui) sont appelés par téléphone en cas de gros sinistre.

L'instruction pour les groupes d'intervention a porté sur les thèmes engagement motopompe et tonne-pompe, capacité et pertes de charge, place sinistrée et rythme de conduite. Pour le Détachement de premier secours, l'instruction a porté sur la connaissance du matériel, le déploiement sans ordre, l'engagement et la connaissance des lieux.

Les recrues ont reçu une instruction séparée, en association avec quatre autres communes de la région lausannoise. Elles ont suivi le cours cantonal de deux jours, organisé à leur intention, par l'ECA.

La nouvelle convention de collaboration liant les communes d'Epalinges, de Savigny et de Lausanne pour la zone foraine des Râpes est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Chaque sapeur-pompier reste incorporé dans son SDIS, ceux de la section foraine de Vers-chez-les-Blanc ont une double incorporation au sein du SPSL et du SDIS d'Epalinges ou de Savigny, selon les besoins. La zone foraine des Râpes, soit le territoire lausannois situé au nord de l'autoroute A9 jusqu'à la limite existante avec la zone d'intervention du Haut-Talent au nord-ouest, est attribuée au SDIS d'Epalinges pour les premiers-secours. Sur certains objectifs particuliers (Serolab SA, Ecole hôtelière, Le Boscal et Nestec) le SPSL_DSI se rendra sur toutes les interventions.

En chiffres, l'activité du service du feu a été la suivante : 66 interventions (16 feux, 6 inondations, 20 déclenchements d'alarme automatique, 3 ascenseurs bloqués, 1 renfort sanitaire, 9 pollutions d'hydrocarbure, 1 chute d'arbre, 5 préventions Co/gaz, 5 déplacements de l'officier de service pour des contrôles divers; 8 séances d'état-major; 8 séances d'état-major Epalinges/Savigny/Vers-chez-les-Blanc; 3 exercices pour officiers et sous-officiers; 3 exercices de compagnie; 13 exercices à l'intention des groupes d'intervention (Epalinges/Vers-chez-les-Blanc/Savigny; 13 séances d'entraînement pour les porteurs d'appareils respiratoires (avec Savigny et Vers-chez-les-Blanc); 4 exercices pour la formation des recrues intercommunales; 7 séances de préparation au Concours cantonal (FVSP) et 18 gardes.

Le concept des week-ends de permanence, mis en place en 2008, donne entière satisfaction. Le SDIS d'Epalinges a effectué tous les week-ends, du vendredi à 18h00 au lundi à 06h00, une permanence avec quatre personnes soit plus de 200 personnes par année.

La gestion du SDIS s'effectue entièrement par informatique, tant au niveau de l'incorporation, de la gestion de l'instruction, que du matériel. Il est relevé que l'entier du programme annuel de formation intercommunale est mis à jour par l'Etat Major du SDIS d'Epalinges.

Le véhicule Mowag B300, mis en circulation en 1985, a été revendu à fin 2009, car il devenait impossible de trouver des pièces de rechange; le nouveau véhicule inondation a été livré à mi-novembre. Suite à cet achat, l'ECA a mis à notre disposition du matériel de dernière génération (aspirateurs, lampes, EFI, produit absorbant, etc.), ainsi qu'une nouvelle dotation de radios FP 340 et GP 360. Concernant la partie vestimentaire, il est procédé au remplacement du matériel avec des bons d'échange via l'ECA.

Le Commandant Jean-Luc Favre ayant annoncé sa démission pour le 31 décembre 2011, l'année 2010 sera consacrée à la recherche d'une nouvelle stratégie pour renforcer l'organisation intercommunale, d'un nouveau Commandant et de la mise sur pied d'une Commission intercommunale du feu.

PROTECTION CIVILE

Le comité Directeur de la Protection civile de la région Lausanne-Nord s'est réuni le jeudi 26 mars à Prilly pour examiner et adopter les comptes 2008 et le mercredi 8 juillet à Epalinges pour prendre connaissance du budget 2010 et l'adopter.

Instruction :

En télématique, la formation continue et les exercices dispensés par les cadres ont assuré un excellent niveau.

Les divers recyclages d'assistance sanitaire, nucléaire, biologique et chimique donnés par les spécialistes ont maintenu les acquis afin de remplir les missions de la PC.

Huit cours importants ont été mis sur pied (lecture de cartes, connaissance du GPS, recherche de personnes, etc..).

Engagements :

Lors du Tour de France, plusieurs séances de travail à la Police cantonale, ont permis de définir les bases de la mission confiée à Lausanne-Nord. (confection de 1200 encas distribués pour cette manifestation).

Dans l'organisation du Tir Fédéral, une quinzaine de personnes ont été engagées pour la mise en fonction des différents éléments : montage de la tente de Gollion et des cibles, ravitaillement, etc...

La région Lausanne-Nord a été alarmée lors de l'incendie important à l'Avenue de Provence, le samedi 26 septembre 2009 à 21h.30. La mission était de fournir 15 personnes pour dimanche 8h. Après de nombreux appels téléphoniques, à minuit, 15 personnes étaient trouvées. Pour information, les autres régions ont eu les mêmes difficultés, voire pire. Les missions de surveillance ont été menées à bien malgré le manque de discernement des décideurs.

En ce qui concerne les travaux d'utilité publique, la commune de Jouxens-Mézery a été choisie pour la réfection d'un chemin pédestre. Il est à noter un très bon engagement, avec des équipes motivées et volontaires.

Les essais d'alarme ont été effectués sans problème particulier.

Un plan canicule est en cours d'élaboration sous la direction du préfet de l'Ouest lausannois. Le commandant de Lausanne-Nord fait partie du GT (groupe technique) de mise en place du dispositif.

Projet Agile :

Actuellement, la protection civile cantonale est organisée en 21 régions. Les orientations du projet AGILE prévoient une division du canton en 10 régions qui épousent en principe les nouveaux districts. Une exception a été envisagée pour la région lausannoise en raison de la configuration particulière.

En date du 25 février 2009, le préfet du district de Lausanne a organisé une réunion avec les représentants politiques des communes de la région Lausanne-Nord, des représentants du comité stratégique du projet agile et du SSCM (Service de sécurité civil et militaire).

De la discussion, il en est ressorti que :

- Lausanne souhaite conserver son statut particulier, car elle dispose d'une structure autonome propre qu'elle estime performante et efficace.
- Toutes les autres communes désirent que l'ORPC Lausanne-Nord actuelle soit maintenue, il s'agit pour elles d'une structure existante qui a fait ses preuves, qui a une logique géographique et qui, en terme de masse critique correspond à la zone principale de développement de l'agglomération lausannoise.

Selon le nouveau découpage des districts, les communes de Cugy et Morrens sont dorénavant rattachées au district du Gros-de-Vaud et celle de Prilly à Lausanne-Ouest.

Lors d'une seconde réunion à la préfecture de Lausanne, le 26 mai 2009, le cdt. Jean-Luc Berney, chef du service de protection et sauvetage de Lausanne a proposé un schéma de structure prévoyant deux états-majors ORPC, l'un pour Lausanne-Ville, l'autre pour Lausanne périphérie (comprenant les communes du district de Lausanne) et coiffé par un état-major de zone.

Les syndics du district de Lausanne, lors de leur réunion du 11 juin 2009 ont informé la préfecture de Lausanne de leur accord de principe pour un tel scénario.

Par ailleurs, le COSTRA (comité stratégique du projet AGILE) a également approuvé ce scénario et a réitéré comme indispensable le respect de découpage des régions PCI par district.

Après plusieurs séances en préfecture et des séances de concertation entre les communes concernées, un chef de projet a été désigné en la personne de M. Daniel Chapuis, municipal à Romanel et cadre du SSCM. L'objectif est de documenter diverses variantes telles que l'autonomie d'une sous-région, la mutualisation de certaines activités. Cette analyse se fera sous les angles du personnel, des coûts, du matériel, des locaux, des véhicules, etc... afin d'aboutir au choix par les communes de la variante idéale.

La préoccupation majeure du comité directeur est financière. Actuellement, notre participation pour l'année 2009 est de CHF 18.50 par habitant, alors que le coût net de Lausanne-Ville se monte à environ CHF 34.- par habitant.

Le calendrier prévoit vers le milieu de l'année 2010 une réunion de synthèse avec les différents intervenants pour discuter et entériner le choix de la variante, qui sera de toute façon présentée en consultation aux diverses municipalités, pour approbation.

SECURITE SOCIALE

AGENCE COMMUNALE D'ASSURANCES SOCIALES

Les frais de fonctionnement relatifs aux agences d'assurances sociales de l'association RAS comprennent les salaires du personnel, les frais de mobilier et de matériel informatique, de même que tous les frais de bureau habituels. Ils tiennent compte aussi de la location des locaux nécessaires. La dépense totale est répartie entre les communes signataires sur la base du nombre d'habitants.

Dans le cadre des travaux de transformation de la Maison palinzarde et de la Maison de commune qui ont été effectués dans le courant de l'été 2008, la modification de la répartition des volumes intérieurs, a nécessité le déménagement du bureau de l'antenne sociale d'Epalinges du 2^{ème} étage de la Maison palinzarde, au rez-de chaussée du même bâtiment. Les locaux actuels seront occupés par le service de la Bourse communale.

Dès lors, une nouvelle convention a été passée avec la RAS, fixant à CHF 8'775.- le loyer annuel, charges incluses. Il est également perçu : un montant forfaitaire annuel de CHF 400.- pour l'utilisation du réseau informatique interne communal; un forfait de CHF 600.- pour la consommation électrique; frais de conciergerie CHF 1'100.- (inclus produits de nettoyage) et CHF 300.- pour les frais de téléphone.

REGIMES SOCIAUX

Le système mis en place concernant la péréquation intercommunale ne permet pas aux communes de connaître le montant définitif leur incombant pour l'année précédente, avant l'été de l'année suivante.

Pour 2009, la participation provisoire payée par Epalinges, au moment de la présente rédaction, se monte à CHF 9'044'980.- (CHF 7'935'987.- en 2008), montant duquel il faut déduire CHF 224'054.- (CHF 277'572.- en 2008), représentant le solde en faveur de la commune d'Epalinges sur les comptes 2008. Le décompte final est attendu pour le mois de juillet 2010.

ASSOCIATION RAS EST LAUSANNOIS ORON-LAVAUX

L'association régionale pour l'action sociale (RAS) Est lausannois-Oron-Lavaux a été constituée le 28 septembre 1998; son siège est à Pully, à l'avenue de Villardin.

Les dépenses de fonctionnement du Centre social régional (CSR) ont été intégralement couvertes par l'enveloppe cantonale accordée par la LOF (Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale).

La participation communale à la régionalisation des agences communales d'assurances sociales se monte à CHF 126'330.- (CHF 15.89 par habitant), soit une baisse d'environ 5 % par rapport à 2008.

OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL / OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT

Le suivi des personnes à la recherche d'un emploi est assuré par l'ORP (office régional de placement). Cet office organise des entretiens périodiques et s'occupe aussi de la mise sur pied des programmes d'emplois temporaires subventionnés.

La nouvelle Loi sur l'emploi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Les missions des communes ont été supprimées pour les questions liées au marché du travail et à la politique de l'emploi. Les personnes sans emploi doivent désormais s'adresser directement à l'ORP. En matière de protection des travailleurs, la tâche est confiée à l'Inspection cantonale du travail. En matière de main-d'œuvre étrangère, la priorité du travailleur indigène n'est pas examinée pour les ressortissants de l'Union européenne et de l'AELE; le préavis communal est devenu sans objet.

Le taux de chômage du canton de Vaud est passé de 4,3 % en décembre 2008 à 5,7 % en novembre 2009, à fin décembre il est monté à 5,9 %. Ce chiffre devrait se stabiliser, voire éventuellement baisser en 2010, vu la légère reprise économique prévue. A fin 2009, Epalinges comptait 212 demandeurs d'emploi, dont 171 chômeurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la participation financière des communes aux mesures actives de réinsertion professionnelle à l'intention des chômeurs est incluse dans la facture sociale.

ACCUEIL DE L'ENFANCE

L'association d'accueil de l'enfance d'Epalinges (AAEE) est issue de la fusion des associations de La Pépinière, de La Ribambelle et de La Trottinette. Son but est l'exploitation de centres d'accueil de l'enfance et de l'adolescence.

L'AAEE comprend quatre structures d'accueil pour la petite enfance de conception un peu différente : La Pépinière; La Ribambelle; La Trottinette (laquelle s'est vue dotée d'un second espace, nommé "Trottinette II") et La Courte-Echelle (laquelle s'est également vue dotée, en 2009, d'un second espace, nommé « La Courte-Echelle II »).

A l'instar de 2008, la participation communale 2009 au fonctionnement de l'association s'est élevée à CHF 535'000.-, sans compter la mise à disposition gratuite de certains locaux.

Depuis le 1^{er} septembre 2007, toute personne pratiquant l'accueil d'enfants à domicile, de manière régulière et contre rémunération doit s'annoncer auprès de la structure d'accueil qui comprend son domicile afin d'être au bénéfice d'une autorisation.

La LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) du 20 juin 2006, entrée en vigueur le 1^{er} septembre de la même année (à l'exception du volet financier qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007), stipule que les nouvelles mamans de jour doivent suivre un cours préparatoire à l'activité d'accueillante en milieu familial pendant les dix-huit premiers mois de l'autorisation provisoire, une nouvelle accueillante a suivi ce cours (huit rencontres de 3 heures chacune) organisé par la Communauté d'intérêt familial de jour, mandatée par le Service de la protection de la jeunesse. De plus, toutes les anciennes accueillantes en milieu familial ont été convoquées au cours de soutien obligatoire (3 heures) imposé par la LAJE.

La Structure d'accueil familial de jour de Pully a géré l'activité des accueillantes en milieu familial des communes de Pully, Paudex, Belmont, Lutry et Epalinges jusqu'au 31 décembre 2008. Dès le 1^{er} janvier 2009, les mamans de jours domiciliées sur le territoire communal sont gérées par une Coordinatrice que nous avons engagée à cet effet (nouveau poste, taux d'activité 50%, entrée en fonction 1^{er} janvier 2009), Pully, Paudex, Belmont et Lutry ayant décidé de constituer, dès 2009, une structure commune pour leur réseau d'accueil de jour comprenant les secteurs préscolaires et parascolaires. Ce choix est basé notamment sur le nouveau découpage territorial (elles font partie du même district); la commune d'Epalinges est donc écartée, et doit créer son propre réseau en regard de la LAJE et des conditions fixées par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

Nous avons donc œuvré dans ce sens, non sans avoir envisagé de créer un réseau avec une voire des communes partenaires, mais pour des raisons géographique et tarifaire notamment, les démarches entreprises pour un réseau commun n'ont pas abouti. Nous nous sommes, en conséquence, concentrés sur la préparation et l'élaboration d'un dossier permettant à Epalinges de créer son propre réseau. Lors de sa séance du 10 décembre 2008, le Conseil de Fondation de la FAJE a reconnu le réseau palinzard, moyennant les conditions suivantes :

- La reconnaissance, au sens de la LAJE du 20 juin 2006, en particulier de son art. 31, est accordée au Réseau d'accueil de jour des enfants d'Epalinges pour les 3 types d'accueil, sous réserve que le SPJ octroie l'exception demandée et pour autant que ledit réseau transmette à la FAJE d'ici au 15 janvier 2009, l'entente signée par les membres du réseau, le tarif des frais de repas facturés aux parents et les priorités d'accès aux places d'accueil ;
- La reconnaissance est accordée pour une durée de 5 ans. Elle est renouvelable moyennant l'actualisation du plan de développement ;
- Le Réseau d'accueil de jour des enfants d'Epalinges peut bénéficier pour les prestations d'accueil collectif d'un subventionnement rétroactif au 1er janvier 2007 et du complément 2008 dès signature de la convention de subventionnement entre la FAJE et ledit réseau. Le subventionnement de l'accueil familial est conditionné à l'octroi d'une exception par le SPJ ;
- La décision produit ses effets immédiatement et tant que les conditions posées par la LAJE sont respectées.

Lors de sa séance du 16 décembre 2008, le Conseil communal a approuvé la création du réseau d'accueil de jour de la petite enfance, selon préavis municipal n° 19/2008.

En septembre 2009, la « Charte fondatrice du Réseau d'accueil de jour d'Epalinges » ainsi que la « Convention de subventionnement » ont été signées respectivement par l'Association d'Accueil de l'Enfance Epalinges et par la Municipalité.

La « Charte fondatrice du Réseau d'accueil de jour d'Epalinges » traite tous les points relatifs au bon fonctionnement du Réseau (notamment les buts et valeurs communes, gouvernance, missions, principes et obligations réciproques, priorités d'accueil, entreprises ou autres partenaires, autres communes, contribution de couverture et processus de régularisation financière, évaluation, etc...). La « Convention de subventionnement » a pour buts de régler les conditions de prise en charge d'enfants par le Réseau, via l'AAEE, et d'en fixer les modalités de financement.

Au 12 octobre 2009, le réseau d'Epalinges disposait de places d'accueil selon la répartition suivante :

Nombre de places autorisées, selon autorisation d'exploitation du SPJ

Lieu d'accueil	0 à 18 ou 24 mois (nursery)	18 ou 24 mois à 30 ou 36 mois (trotteurs)	30 à 36 mois à âge d'entrée CIN ¹ (moyens)	CIN/CYP ² (écoliers)	Total
Pépinère	10	10	20		40
Ribambelle		8	12		20
Trottinette				36	36
Courte échelle				42	42
TOTAL	10	18	32	78	132

Le tableau ci-dessous démontre que les places sont occupées au maximum possible, compte tenu de la diversité des besoins horaires des familles.

Taux d'occupation d'une place en %

Lieu d'accueil	0 à 18 ou 24 mois (nursery)	18 ou 24 mois à 30 ou 36 mois (trotteurs)	30 à 36 mois à âge d'entrée CIN (moyens)	CIN/CYP (écoliers)	Total
Pépinère	84.61	68.70	84.98		
Ribambelle		67.25	97.54		
Trottinette				96.42	
Courte échelle				113.88	
Moyenne en %	84.61	68.06	89.69	105.82	95.62

Le nombre d'enfants inscrits en structure d'accueil se répartit de la façon suivante :

Lieu d'accueil	0 à 18 ou 24 mois (nursery)	18 ou 24 mois à 30 ou 36 mois (trotteurs)	30 à 36 mois à âge d'entrée CIN (moyens)	CIN/CYP (écoliers)	Total
Pépinère	17	23	44		88
Ribambelle		19	34		53
Trottinette				76	76
Courte-Echelle				88	88
TOTAL	17	42	78	164	301

¹ Cycle enfantin

² Cycle primaire

A 12 octobre 2009, 137 enfants préscolaires et 164 parascolaires trouvent une place dans les structures existantes, soit respectivement 39 et 31% du total des enfants concernés par ces structures.

A ces chiffres, il convient d'ajouter les 82 enfants, âgés de 0 à 9 ans pris en charge par les 16 accueillantes en milieu familial. C'est donc un total d'environ 383 enfants qui bénéficient des prestations offertes par le Réseau.

Ces possibilités d'accueil déjà importantes restent cependant insuffisantes pour répondre aux besoins actuels et futurs. Des familles sont inscrites sur la liste d'attente depuis plus d'une année sans que le Réseau puisse leur offrir une solution.

Nombre d'enfants enregistrés sur liste d'attente

Lieu d'accueil	0 à 18 ou 24 mois (nursery)	18 ou 24 mois à 30 ou 36 mois (trotteurs)	30 à 36 mois à âge d'entrée CIN (moyens)	CIN/CYP (écoliers)	Total
Pépinière	62	11	15		88
Ribambelle		10	10		20
Trottinette				27	27
Courte échelle				26	26
TOTAL	62	21	25	53	161

Si une liste d'attente pour accéder à une place d'accueil sera toujours nécessaire, le tableau ci-dessus démontre une réalité qui justifie la nécessité d'augmenter notre offre pour répondre aux besoins des familles.

C'est la raison pour laquelle, en date du 17 novembre 2009, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit d'étude d'un montant de CHF 480'000.- en vue de la création d'un Centre de vie infantine à la Croix-Blanche (voir préavis municipal n° 12/2009). Ce Centre devrait abriter 102 places d'accueil supplémentaires, réparties de la manière suivante : 15 places nurseries, 21 places trotteurs, 30 places moyens, 36 places écoliers. Au moment de la rédaction du présent rapport, les études y relatives sont bien avancées, et l'autorité législative devrait être appelée à se prononcer sur la demande d'un crédit de construction d'ici fin 2010, début 2011.

Pour terminer, il est rappelé ici que le pavillon sis sur la parcelle RF 1045 (La Croix-Blanche), dont la Commune d'Epalinges est la propriétaire depuis décembre 2008, a fait l'objet de transformations intérieures, d'un montant de l'ordre de CHF 60'000.-, pour l'affecter en tant qu'unité d'accueil parascolaire (La Courte-Echelle II), depuis la rentrée d'août 2009. Ces travaux ont été réalisés conformément aux directives imposées par le Service de la protection et de la jeunesse de l'Etat de Vaud. Ce sont ainsi 24 nouvelles places s'accueil qui ont été créées. Précédemment, il était utilisé comme refuge, ouvert à la location, par le groupement des amis des scouts de Lausanne.

ASSOCIATIONS

Epalinges fait partie de l'APROMAD (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Couronne lausannoise) qui est chapeautée par l'OMSV (organisme médico-social vaudois). Cette association a pour but de prendre des mesures de type préventif, curatif, de réadaptation et d'aide à la famille en faveur de toute personne momentanément ou durablement dépendante. Elle contribue ainsi à permettre à ces personnes de poursuivre leur existence à domicile.

La contribution 2009 de la commune à l'OMSV s'est élevée à CHF 659'601.-, contre CHF 597'308.90 en 2008. Elle tient compte de l'augmentation de la population moyenne vaudoise, de l'impact du vieillissement de la population, ainsi que des prestations demandées par les clients actuels. Par rapport à 2008, l'augmentation correspond à CHF 3.- par habitant pour le financement de la hausse d'activités et CHF 3.90 par habitant pour le financement des effets salariaux.

Quant à la participation facultative habituellement versée par Epalinges à Pro Familia, il est rappelé ici que cette dernière fait désormais partie intégrante de la facture sociale.

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Nous concluons le présent rapport en vous priant de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2009 et en donne décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 avril 2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Yvan Tardy

(LS)

Le Secrétaire :

Alexandre Good